

QUATRE-VINGT-UNIÈME JOURNÉE.

Jeudi 14 mars 1946.

Audience du matin.

Dr STAHLER. — Avez-vous pris part à l'élaboration du programme du Parti ?

ACCUSÉ GÖRING. — Non. Le programme du Parti avait déjà été établi et rendu public quand j'entendis parler du mouvement pour la première fois et que je manifestai l'intention d'y adhérer.

Dr STAHLER. — Quelle est votre position à l'égard des points de ce programme ?

ACCUSÉ GÖRING. — Objectif dans l'ensemble. C'est l'évidence même qu'un homme ayant le sens politique, admette et accepte rarement tous les points du programme d'un parti politique.

Dr STAHLER. — En dehors des points du programme du Parti qui sont généralement connus, y avait-il d'autres buts tenus secrets ?

ACCUSÉ GÖRING. — Non.

Dr STAHLER. — Ces buts devaient-ils être atteints par tous les moyens, même illégaux ?

ACCUSÉ GÖRING. — Évidemment, ils devaient être atteints par tous les moyens. Il convient sans doute d'éclaircir le sens du mot « illégaux ». Si mon but est une révolution, il s'agit bien alors d'une action illégale pour l'État existant à cette époque. Si je réussis, cette action devient un fait qui a par conséquent une existence légale et juridique. Jusqu'en 1923 et jusqu'aux événements du 9 novembre, nous étions tous, moi y compris, décidés à parvenir à notre but, au besoin par des moyens révolutionnaires. Quand cette méthode se révéla une erreur, le Führer, après son retour de forteresse, décida que nous devrions à l'avenir agir légalement en utilisant les moyens de la lutte politique comme l'avaient fait les autres partis, et le Führer interdit toute action illégale afin d'éviter tout ralentissement dans l'activité du Parti.

Dr STAHLER. — A quel moment et dans quels buts les SS ont-elles été créées ?

ACCUSÉ GÖRING. — Les SS ont été créées alors que j'étais à l'étranger ; je crois que c'était en 1926 ou 1927. Elles avaient pour but, autant que je m'en souviens, en premier lieu de former, à l'intérieur du mouvement, un corps de troupes spécialement recrutées pour la protection de la personne du Führer. A l'origine, cette formation était très réduite.

Dr STAHLER. — Avez-vous appartenu, à un moment donné, aux SS ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je n'ai jamais et à aucun moment appartenu aux SS, ni activement, ni à titre honorifique.

Dr STAHLER. — Il est donc faux de prétendre que vous étiez général dans les SS.

ACCUSÉ GÖRING. — Oui, absolument faux.

Dr STAHLER. — Qu'entendiez-vous par les mots « race des seigneurs » ?

ACCUSÉ GÖRING. — Personnellement, je n'y entends rien, car ce mot vous ne le trouverez dans aucun de mes discours, dans aucun de mes écrits. Je pense, si l'on est un seigneur, qu'on n'a pas besoin de le faire remarquer.

Dr STAHLER. — Que comprenez-vous dans le concept : « espace vital » ?

ACCUSÉ GÖRING. — C'est un sujet qui prête à beaucoup de controverses. Je comprends tout à fait bien que des puissances qui, ensemble — je fais allusion aux puissances signataires — considèrent que plus des trois quarts du monde leur appartient, envisagent les choses fort différemment. Mais pour nous, qui avons 144 habitants au kilomètre carré, les mots « espace vital » signifiaient l'écart entre la population et le ravitaillement de cette population, entre son développement et son standard de vie.

Dr STAHLER. — Une expression qui revient fréquemment est celle de « prise du pouvoir ».

ACCUSÉ GÖRING. — Je tiens à dire que « prise du pouvoir » est un terme technique. Nous aurions pu tout aussi bien employer un autre terme mais, en fait, celui-ci exprime aussi nettement que possible ce qui s'est effectivement passé ; nous avons bel et bien pris le pouvoir.

Dr STAHLER. — Quelle est votre position sur le « principe du chef » ?

ACCUSÉ GÖRING. — J'étais partisan de ce principe et je le suis encore positivement en toute conscience. On ne doit pas faire l'erreur d'oublier que la structure politique dans les divers pays a des origines différentes et se modifie de différentes manières. Ce qui convient parfaitement à un pays peut échouer complètement dans un autre. L'Allemagne, au cours de longs siècles de régime monarchique, a toujours connu ce principe du chef. Le régime démocratique apparut en Allemagne à une époque où elle était en mauvaise posture et se trouvait au fond de l'abîme. J'ai expliqué hier le manque total d'unité qui existait en Allemagne, le nombre de partis, l'insécurité continuelle causée par les élections. A ce sujet, il s'était

produit une altération totale des concepts d'autorité et de responsabilité qui avaient été complètement invertis. L'autorité était aux mains de la masse et la responsabilité aux mains du chef, contrairement à la normale. Je suis encore d'avis que le salut de l'Allemagne, particulièrement à ce moment-là de son déclin, alors qu'il était nécessaire que toutes ses forces fussent efficacement groupées, résidait dans le principe du chef ; c'est-à-dire l'autorité s'exerçant de haut en bas et la responsabilité assumée depuis le bas jusqu'en haut. Je comprends parfaitement que, là encore, un principe parfaitement sain en lui-même puisse conduire à des excès. J'aimerais faire quelques comparaisons. L'édifice de l'Église catholique repose maintenant, comme autrefois, manifestement sur le principe du chef et de la hiérarchie. Et je pense pouvoir dire aussi que la Russie n'aurait pas pu, sans le principe du chef, survivre à la pénible épreuve qui lui a été imposée par cette guerre.

Dr STAHMER. — Quant aux mesures de consolidation de votre pouvoir que vous avez décrites hier, ont-elles été prises en plein accord, avec le Président du Reich, von Hindenburg ?

ACCUSÉ GÖRING. — Tant que le Président du Reich fut en vie, et par conséquent en activité, ces mesures furent prises avec son accord. Et chaque fois que, d'après le paragraphe 48 de la Constitution, son assentiment était nécessaire, il le donna.

Dr STAHMER. — Le Gouvernement national-socialiste a-t-il été reconnu par les puissances étrangères ?

ACCUSÉ GÖRING. — Notre Gouvernement a été reconnu dès le premier jour de son existence et n'a pas cessé de l'être jusqu'au dernier ; ou, plutôt, jusqu'au moment où les hostilités causèrent la rupture des relations diplomatiques avec plusieurs États.

Dr STAHMER. — Des représentants diplomatiques des pays étrangers ont-ils assisté aux congrès de votre Parti à Nuremberg ?

ACCUSÉ GÖRING. — Les représentants diplomatiques furent invités aux congrès du Parti, qui constituaient le plus grand événement et la principale manifestation du mouvement ; si tous ne vinrent pas chaque année, ils y assistèrent tous néanmoins. Je ne me souviens très bien que de l'un d'entre eux.

Dr STAHMER. — Jusqu'à quelle année y assistèrent-ils ?

ACCUSÉ GÖRING. — Jusqu'au dernier congrès du Parti, en 1938.

Dr STAHMER. — Dans quelle mesure, après la prise du pouvoir, les biens des adversaires politiques furent-ils confisqués ?

ACCUSÉ GÖRING. — Des lois furent publiées qui décrétaient la confiscation des biens des personnes hostiles à l'État, c'est-à-dire les biens des partis que nous avons déclarés hostiles à l'État. Les biens

du parti communiste et des organisations affiliées, les biens du parti social-démocrate furent partiellement confisqués, mais non pas, je tiens à le souligner, les biens personnels des membres ni même des chefs de ces partis. Au contraire, un certain nombre des chefs sociaux-démocrates qui avaient été ministres ou fonctionnaires reçurent encore la totalité de leurs pensions. Pratiquement, ces dernières furent même augmentées par la suite.

Dr STAHLER. — Comment expliquez-vous les mesures prises contre les syndicats? Comment expliquez-vous les mesures prises contre les associations de travailleurs libres?

ACCUSÉ GÖRING. — Voyons d'abord les syndicats. En Allemagne, la majorité des syndicats et les plus importants d'entre eux avaient des liens très étroits avec le parti social-démocrate et, de plus en plus, avec le parti communiste, devant l'influence et l'activité grandissantes des hommes de ce parti. Ils étaient en fait, sinon en titre, des organismes, et des organismes très actifs, de ces partis. Je ne veux pas parler de la masse des adhérents des syndicats, mais des dirigeants. De plus, il y avait un syndicat chrétien moins important, qui était, lui, un organisme du parti du centre.

Ces syndicats, à cause de leurs chefs et des liens étroits qui unissaient ces derniers avec les partis que nous considérons comme nos adversaires, étaient de connivence avec nos ennemis à un tel point qu'ils ne pouvaient en aucune façon, trouver place dans notre nouvel État. En conséquence, l'organisation des syndicats fut dissoute et on créa pour les travailleurs l'organisation du Front des travailleurs allemands. A mon avis, il n'en résulta nullement la destruction de la liberté du travailleur allemand; au contraire, je suis convaincu que nous lui avons donné la vraie liberté. Cette liberté résida en premier lieu dans la satisfaction donnée à son droit d'avoir un travail et nous avons attaché une particulière importance à sa place dans l'État.

Évidemment, nous avons supprimé deux choses que sans doute l'on considérait, à tort à mon avis, comme caractéristiques de la liberté: les grèves, d'une part et, de l'autre, les lockouts. Ces deux choses sont incompatibles avec le droit au travail et avec les devoirs que chaque citoyen doit remplir pour la grandeur de son pays. Ces deux facteurs de perturbation, qui avaient contribué à l'extension du chômage, nous les avons supprimés. Mais, à leur place, nous avons dressé un vaste programme de travaux.

Trouver du travail fut un autre point essentiel de notre programme social; il fut également adopté par d'autres, mais sous un autre nom. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce programme social. Néanmoins, ce fut la première fois que le travailleur eut droit à des congés, des congés payés. Je le dis entre parenthèses. De grands

centres de villégiature furent créés pour les travailleurs. Des sommes énormes furent investies dans un programme de logements pour travailleurs. Le standard de vie de l'ouvrier fut élevé sur toute la ligne. Jusqu'à cette époque, l'ouvrier avait été utilisé et exploité. C'est à peine s'il avait quelque chose qui lui appartint, car, durant les années de chômage, il avait dû vendre ou engager ses biens. Aussi je voudrais, sans entrer dans les détails, dire en guise de conclusion que nous n'avons nullement mis les travailleurs libres en esclavage, mais plutôt que nous avons libéré le travailleur de la misère du chômage.

Dr STAHLER. — Vous avez parlé hier de la révolte de Röhm. Qui était Röhm et que fut au juste cette révolte ?

ACCUSÉ GÖRING. — Depuis 1931, Röhm était le chef de l'État-Major des SA, c'est-à-dire qu'il était responsable des SA devant le Führer qui était lui-même le Chef suprême des SA ; Röhm commandait les SA au nom du Führer.

La principale divergence entre Röhm et nous était la suivante : Röhm, comme son prédécesseur Pfeffer, était pour l'emploi de moyens violemment révolutionnaires, tandis que le Führer, comme je l'ai déjà dit, avait ordonné une action légale qui devait, en se poursuivant, conduire au succès final.

Après la prise du pouvoir, Röhm désirait à tout prix prendre en main le ministère de la Défense nationale. Le Führer s'y refusa catégoriquement, car il ne désirait pas que la Wehrmacht fut en aucune façon sous une direction politique ni qu'elle subit une influence politique.

La divergence entre la Wehrmacht et le groupe Röhm — c'est à dessein que je ne parle pas de divergence entre la Wehrmacht et les SA, qui n'existaient pas — intéressait seulement ce groupe dirigeant, qui s'intitulait lui-même à cette époque la direction des SA et qui l'était en fait ; cette divergence résidait dans le fait que Röhm voulait éliminer le plus grand nombre des généraux et des officiers supérieurs qui avaient été jusque là membres de la Reichswehr. En effet, il était d'avis que ces officiers n'offraient pas de garanties suffisantes pour le nouveau régime ; d'après ses propres termes, ils s'étaient usés sous le harnais au cours des années et n'étaient plus capables d'être des éléments actifs du nouvel État national-socialiste. Le Führer et moi-même étions, à cet égard, de l'avis opposé.

En second lieu, les hommes de la tendance Röhm, si je puis m'exprimer ainsi, avaient des buts tout à fait différents, tendant à l'action révolutionnaire ; ils étaient opposés à ce qu'ils appelaient la réaction. Ils voulaient adopter définitivement une attitude plus à gauche. Ils étaient également violemment adversaires de l'Église et des Juifs. Dans l'ensemble, je parle seulement de la clique composée

de quelques individus qui voulaient entreprendre une action révolutionnaire. C'est un fait avéré que Röhm avait mis des hommes à lui à tous les postes importants des SA et remplacé les bons éléments et que, d'autre part, il avait égaré, sans qu'ils s'en doutassent, les bons SA.

Si des abus furent commis à cette époque, ils furent toujours le fait des mêmes personnes : en premier lieu, du Führer SA de Berlin, Ernst, en second lieu, du Führer SA de Breslau, Heines, des Führer de Munich et de Stettin, etc. Quelques semaines avant le putsch de Röhm, un Führer SA de rang subalterne me confia qu'il avait entendu dire qu'une action était en préparation contre le Führer et contre les hommes de son entourage afin de remplacer le plus rapidement possible le Troisième Reich par le définitif Quatrième Reich, pour employer l'expression de ces gens.

Je fus moi-même prié et sommé de placer devant ma maison non seulement des gardes d'un régiment de police, mais aussi de prendre une garde d'honneur de SA. J'ai accédé à cette demande et j'appris plus tard par le commandant de ces troupes que le but de cette garde d'honneur était de m'arrêter le moment venu.

Je connaissais très bien Röhm. Je le fis venir. Je lui dis ouvertement ce que j'avais entendu dire. Je lui rappelai le temps de notre combat en commun et lui demandai de conserver sa fidélité inconditionnelle au Führer. Je développai devant lui les mêmes arguments que je viens de donner, mais naturellement il m'assura qu'il ne songeait pas à entreprendre quoi que ce fût contre le Führer. Peu de temps après, je reçus d'autres renseignements, relatifs aux relations étroites qu'il avait nouées avec les milieux de nos adversaires acharnés. Il s'agissait, par exemple, du groupe de l'ancien chancelier Schleicher, ainsi que du groupe de Gregor Strasser, ancien membre du Reichstag et ancien organisateur du Parti, dont il avait été exclu. Il y avait les groupes de ceux qui avaient appartenu autrefois aux syndicats et étaient plutôt orientés vers la gauche. Je considérai de mon devoir de consulter alors le Führer à ce sujet. A mon grand étonnement, le Führer me déclara que lui aussi connaissait déjà ces faits et les considérait comme un gros danger. Il dit qu'il voulait néanmoins attendre la suite des événements en les suivant de très près.

Les faits se déroulèrent ensuite à peu près comme le témoin Körner les a exposés ici ; je me dispenserai donc d'en parler. Je reçus l'ordre de prendre des mesures immédiates contre les hommes du groupe Röhm séjournant dans l'Allemagne du nord. Il fut décidé que quelques-uns de ces hommes devaient être arrêtés. Quant à Ernst, Führer SA de Poméranie, et deux ou trois autres hommes, le Führer ordonna, dans le courant de la journée, qu'ils fussent exécutés. Lui-même se rendit en Bavière où se tenait la dernière

réunion d'un certain nombre de chefs du groupe Röhm et il arrêta personnellement Röhm et ces gens à Wiessee.

A ce moment-là, l'affaire constituait déjà une menace sérieuse car quelques formations SA, grâce à des ordres truqués, avaient été armées et alertées. En un seul endroit il y eut un très bref combat au cours duquel deux chefs SA furent fusillés. Je chargeai la Police, qui se trouvait déjà en Prusse sous le contrôle de Himmler et de Heydrich, de procéder aux arrestations. Je me contentai de faire occuper le Quartier Général de Röhm, qui ne s'y trouvait pas, par le régiment de police régulière que j'avais sous mes ordres. Lorsqu'on fouilla le Quartier Général, à Berlin, du Führer SA, Ernst, on découvrit dans les caves plus de mitraillettes que n'en possédait toute la Police de Prusse.

Après que le Führer, à la suite des découvertes faites à Wiessee, eut décidé qui devait être fusillé pour le salut de l'État, vint l'ordre d'exécuter Ernst, Heydebreck et quelques autres collaborateurs de Röhm. Il n'y eut pas d'ordre de fusiller les autres personnes qui avaient été arrêtées. Au cours de l'arrestation de l'ancien Chancelier du Reich, Schleicher, sa femme et lui furent tués. Une enquête sur ce fait fut entreprise et révéla que, lors de l'arrestation, d'après les déclarations de deux témoins, Schleicher fit le mouvement de saisir un revolver, sans doute afin de se suicider. Alors que les deux hommes levaient leur revolver, Mme Schleicher se jeta sur l'un d'eux, provoquant le coup de feu. Nous regrettâmes profondément cet incident.

Au cours de cette soirée, j'appris que d'autres personnes avaient été également fusillées, même des personnes qui n'avaient absolument rien à voir avec le putsch de Röhm. Le Führer arriva à Berlin le soir même. Après avoir appris ces faits tard dans la soirée ou au cours de la nuit, je me rendis auprès du Führer, le lendemain à midi, et je lui demandai de publier immédiatement un ordre interdisant toute nouvelle exécution, bien que deux personnes fortement compromises et dont le Führer avait ordonné l'exécution fussent encore en vie ; elles furent en conséquence épargnées. Je lui demandai d'agir ainsi car je craignais que l'affaire n'échappât à notre contrôle — comme cela s'était déjà produit dans une certaine mesure — et je dis au Führer qu'il ne devait plus y avoir, sous aucun prétexte, de nouvelles effusions de sang.

Le Führer donna alors en ma présence cet ordre qui fut communiqué immédiatement à tous les services. L'action fut ensuite annoncée au Reichstag et approuvée par le Reichstag et par le Président du Reich en tant que mesure d'intérêt national ou de salut public. On regretta que, comme toujours en pareil cas, des erreurs eussent été commises.

Le nombre des victimes a été bien exagéré. Autant que je m'en souviens encore exactement aujourd'hui, il y eut 72 ou 76 personnes exécutées, dont le plus grand nombre dans l'Allemagne du sud.

Dr STAHLER. — Avez-vous été au courant des différentes attitudes adoptées par le Parti et l'État à l'égard de l'Église au cours de ces années ?

ACCUSÉ GÖRING. — Certainement. Mais, pour en finir avec le putsch de Röhm, je tiens à déclarer que j'assume la pleine responsabilité des mesures prises contre ces gens : Ernst, Heydebreck et quelques autres, tous ordres du Führer que j'ai mis à exécution ou transmis moi-même. Aujourd'hui encore, je pense que j'ai fort bien agi et conformément à mon devoir. Je reçus l'approbation du Président du Reich. Mais cette approbation n'était pas nécessaire pour me convaincre que j'avais évité un grand danger à l'État.

Quant à l'attitude à l'égard de l'Église, celle du Führer fut généreuse ; au début, elle le fut totalement. En disant que son attitude fut positive, je n'entends pas par là qu'il adhéra positivement et de façon convaincue à une confession quelconque ; mais son attitude fut généreuse et positive en ce sens qu'il reconnaissait la nécessité de l'Église. Bien qu'il fût personnellement catholique, il désirait que l'Église protestante eût une position plus forte en Allemagne, puisque l'Allemagne était aux deux tiers protestante.

L'Église protestante néanmoins était divisée en Églises d'États, entre lesquelles il y avait quelques petites différences auxquelles les tenants du dogme attachaient une grande importance. Il y eut même, à notre connaissance, une lutte dans le passé qui dura entre eux trente années ; mais ces différences ne nous paraissaient pas tellement importantes. Il y avait les luthériens réformés, les luthériens unis et ceux qui n'étaient pas luthériens. Personnellement, je ne suis pas très versé en cette matière.

D'après la Constitution, en tant que président du Conseil de Prusse, j'étais *summus episcopus* de l'Église de Prusse, mais je m'occupais très peu de ces choses-là.

Le Führer voulait arriver à l'unification des Églises protestante et évangélique en nommant un évêque du Reich, afin qu'il y eût un haut dignitaire de l'Église protestante et un haut dignitaire de l'Église catholique. A cette fin, il laissa tout d'abord le choix aux Églises évangéliques. Elles ne parvinrent pas — comme il leur arrive fréquemment — à se mettre d'accord. En fin de compte, elles prononcèrent un nom, la seule réponse qui ne nous convint pas. Un homme devint alors évêque du Reich, qui jouissait de la confiance du Führer plus que tous les autres évêques des pays.

Avec l'Église catholique, le Führer ordonna un concordat qui fut signé par M. von Papen. Moi-même, peu avant la conclusion par

M. von Papen de ce concordat, je rendis visite au Pape. Par ma mère qui était catholique, j'avais de nombreuses relations avec le haut clergé catholique et de cette façon — étant moi-même protestant — j'avais mes entrées dans les deux camps.

Il y avait naturellement une chose à laquelle le Führer et nous tous, moi y compris, nous tenions : c'était que l'Église se tint autant que possible à l'écart de la politique. Je ne trouvais pas juste, je tiens à le dire ouvertement, que le prêtre un jour s'occupât humblement dans son église de l'intérêt spirituel de ses ouailles et que le lendemain il vint au Parlement prononcer un discours plus ou moins combatif.

Cette séparation avait été voulue par nous, c'est-à-dire que le clergé devait se cantonner dans sa propre sphère et éviter de se mêler des affaires politiques. Par suite du fait que nous avions en Allemagne des partis politiques qui avaient de fortes tendances cléricales, il en résulta une confusion considérable. Cela explique qu'à la suite de l'opposition politique qui se manifesta au début sur le plan politique au Parlement et dans les campagnes électorales, il y eut dans une certaine partie de la population une attitude hostile à l'égard de l'Église. Car il ne faut pas oublier que les controverses et les discours électoraux se déroulèrent devant les électeurs et mirent aux prises les représentants politiques de notre Parti et des hommes d'Église représentant les partis politiques qui étaient les plus étroitement inféodés à l'Église.

En raison de cette opposition et d'une certaine animosité qui subsista, il est compréhensible qu'une faction particulièrement agitée, si j'ose m'exprimer ainsi, n'ait pas oublié ces discordes et ait de sa propre initiative transporté à tort la lutte sur un autre terrain. Mais le point de vue du Führer demeurait que les Églises devaient avoir toutes les possibilités d'exister et de se développer. Dans un mouvement et dans un Parti qui, peu à peu, absorbèrent la plus grande partie de la population allemande et qui, dans le domaine de la politique active, absorbèrent aussi toute l'activité politique des citoyens, il est naturel que tous les membres n'aient pas eu, en dépit du principe du chef, les mêmes opinions sur tous les sujets. Les impulsions, les méthodes, les attitudes diffèrent au sein de mouvements d'une telle ampleur même s'ils sont conduits de façon autoritaire ; certains groupes se forment pour répondre à certains problèmes. Et si je devais parler du groupe qui voyait toujours dans l'Église, sinon un danger politique, du moins une institution indésirable, je devrais alors citer au premier chef deux personnages : Himmler, d'une part, Bormann — qui devait plus tard se montrer beaucoup plus radical que Himmler — de l'autre.

Les mobiles de Himmler n'étaient pas tant d'ordre politique, mais provenaient surtout d'une mystique confuse. Les buts de Bormann

étaient beaucoup plus nets. Il était évident également que dans le grand nombre des Gauleiter il pût y en avoir qui se consacèrent plus que les autres à la lutte contre l'Église. Il y avait ainsi un certain nombre de Gaue où tout allait très bien pour l'Église; dans un petit nombre d'autres il y avait une lutte violente contre l'Église. J'eus effectivement à intervenir personnellement à plusieurs reprises. Tout d'abord, pour manifester mon attitude et pour le bon ordre des choses, j'appelai au conseil de l'État de Prusse en tant qu'hommes jouissant de toute ma confiance, deux dignitaires de l'Église protestante et de l'Église catholique.

Je ne suis pas ce que l'on pourrait appeler un dévôt, mais j'allais à l'église de temps en temps et j'ai toujours considéré que j'appartenais à l'Église et j'ai toujours, chez moi, eu recours à l'Église pour toutes les cérémonies qu'elle consacre: mariage, baptême, funérailles, etc.

Mon intention, en agissant ainsi, était de montrer aux personnes indécises qui au milieu des opinions divergentes, ne savaient pas trop que faire, que si le deuxième homme de l'État allait à l'église, se mariait religieusement, faisait baptiser et confirmer son enfant, etc., ils pouvaient en toute tranquillité en faire autant. D'après le nombre de lettres que j'ai reçues sur ce sujet, je vois que j'ai eu raison d'agir ainsi.

Mais à mesure que le temps s'écoulait, dans ce domaine comme dans d'autres, la situation devint plus critique. Au cours des premières années de la guerre, je parlai encore une fois au Führer à ce sujet et je lui dis que l'important était alors que chaque Allemand fit son devoir et que chaque soldat allât, s'il le fallait, courageusement à la mort. Si en cette circonstance sa foi religieuse lui apportait aide et soutien, qu'il appartint à telle ou telle confession, cela ne présentait que des avantages. Tout conflit à ce sujet aurait pu nuire considérablement à la force morale du soldat. Le Führer fut entièrement de mon avis. Dans la Luftwaffe, je n'avais pas volontairement désigné d'aumôniers, car j'étais d'avis que chaque membre de l'Armée de l'air pouvait se rendre auprès du ministre du culte dans lequel il avait le plus de confiance.

On l'annonça périodiquement aux soldats et aux officiers au cours des appels. Mais quant à l'Église elle-même, je disais qu'il serait bon qu'il y eût une séparation très nette avec elle. A l'église vous devez faire des prières et non pas l'exercice; à la caserne vous devez faire l'exercice et non des prières. De cette façon, dès le début, j'ai écarté tout conflit religieux dans la Luftwaffe et j'ai assuré à chacun la plus complète liberté de conscience.

La situation devint rapidement plus critique — et je ne peux sincèrement pas en donner les raisons — principalement au cours des deux ou trois dernières années de la guerre. Cela doit sans doute tenir au fait que dans quelques-uns des territoires occupés,

notamment en Pologne et en Tchécoslovaquie, les prêtres étaient les tenants les plus vigoureux du sentiment national, ce qui entraîna sur le plan politique des conflits qui dégénérent tout naturellement sur le plan religieux. Je ne suis pas sûr que ce soit là l'une des raisons, mais c'est bien probable. En tout cas, je tiens à dire que le Führer n'était pas personnellement adversaire de l'Église. Il me dit effectivement, un jour, qu'il était certaines questions dans lesquelles il lui était impossible de s'immiscer, même en tant que Führer, eussent-elles dû requérir une réforme ; il croyait qu'on pensait et qu'on parlait beaucoup, à l'époque, de réforme en matière religieuse. Il disait qu'il ne se sentait pas l'âme d'un réformateur de l'Église et qu'il ne désirait pas non plus que ses chefs politiques recherchent des lauriers sur ce terrain.

Dr STAHER. — Mais, au cours de ces années, un grand nombre d'hommes d'Église d'Allemagne, mais surtout des pays occupés — vous avez vous-même cité la Pologne et la Tchécoslovaquie — ont été emmenés dans des camps de concentration. Savez-vous quelque chose à ce sujet ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je savais tout d'abord qu'en Allemagne un certain nombre d'hommes d'Église avaient été envoyés dans des camps de concentration. Le cas de Niemöller était de notoriété publique. Je ne donnerai pas de détails à son sujet car ils sont bien connus. Un certain nombre d'autres prêtres furent envoyés dans des camps de concentration mais seulement au cours des dernières années, lorsque la lutte devint plus critique ; ces prêtres avaient fait en chaire des discours politiques, critiquant des mesures prises par l'État ou le Parti ; en raison de la gravité de ces critiques, la Police eut à intervenir.

J'ai dit une fois à Himmler que je ne croyais pas qu'il fût intelligent d'arrêter des ecclésiastiques. Tant qu'ils ne parlaient qu'à l'église, ils pouvaient bien dire tout ce qu'ils voulaient. Mais s'ils faisaient des discours politiques en dehors de leurs églises, Himmler pouvait alors les poursuivre, comme toute autre personne ayant fait des discours hostiles à l'État. Plusieurs prêtres qui étaient allés très loin dans leurs critiques ne furent pas arrêtés. J'ai entendu parler de l'arrestation de prêtres dans les territoires occupés, j'en ai entendu parler et j'ai dit tout à l'heure qu'elles eurent lieu non point pour des motifs religieux et simplement parce qu'il s'agissait de prêtres, mais parce qu'ils étaient en même temps des nationalistes — je me place ici à leur point de vue — et qu'ils s'étaient en conséquence, compromis dans des actions hostiles aux forces occupantes.

Dr STAHER. — Le programme du Parti comprenait je crois deux points relatifs à la question des Juifs. Quelle fut votre position à ce sujet ?

ACCUSÉ GÖRING — Cette question sur laquelle on a particulièrement insisté dans l'Acte d'accusation m'oblige, en tout état de cause, à faire quelques déclarations préliminaires.

Après l'écroulement de l'Allemagne en 1918, la juiverie devint très puissante en Allemagne ; dans tous les domaines, principalement politique, intellectuel en général, culturel et plus particulièrement, dans le domaine économique. Les combattants qui revenaient du front n'avaient absolument aucune situation devant eux ; ils voyaient par contre beaucoup d'éléments juifs qui étaient venus pendant la guerre de Pologne et de l'Est, occuper des situations et principalement des situations dans l'Économie. Tout le monde sait que, par suite de la guerre et de ses conséquences économiques, la démobilisation, qui offrait de grosses possibilités de faire des affaires, l'inflation, la déflation, de grands changements et de grands déplacements de fortunes se produisirent dans les classes possédantes.

Beaucoup de Juifs ne firent pas preuve de la retenue nécessaire et prirent de plus en plus de place dans la vie publique, de sorte qu'ils suscitèrent des comparaisons entre leur importance numérique et les positions qu'ils occupaient par rapport aux gens de souche allemande. De plus, certains partis, qu'évitaient ceux qui avaient conservé l'esprit national, offraient une proportion de cadres juifs sans aucun rapport avec le nombre total des Juifs. Cela se produisit non seulement en Allemagne mais aussi en Autriche, que nous avons toujours considérée comme faisant partie de l'Allemagne. En Autriche, la direction du parti social-démocrate était presque exclusivement aux mains des Juifs. Ils jouaient un rôle très important dans la vie politique, en particulier dans les partis de gauche ; ils étaient également très puissants dans la presse de toutes les opinions politiques.

A cette époque, il en résulta des attaques ininterrompues contre tout ce qui était national, le concept national et l'idéal national. Je rappelle toutes les publications et tous les articles qui traînèrent dans la boue tout ce qui nous était sacré. J'attire également l'attention, dans le domaine artistique, sur la dépravation de ces pièces de théâtre qui traînèrent dans la boue les combats du front et bafouèrent l'idéal de bravoure du soldat. Je pourrais apporter ici une pile énorme de ces articles, livres, pièces, etc. Mais cela nous conduirait trop loin et je ne suis pas, somme toute, très compétent en cette matière. Pour toutes ces raisons, un mouvement de défense se créa, qui ne fut en aucune façon suscité par le national-socialisme ; il existait déjà auparavant, il se fortifia durant la guerre et prit plus d'ampleur encore après la guerre, lorsque l'influence de la juiverie se traduisit de cette façon.

De plus, dans le domaine culturel et intellectuel, il y eut des manifestations qui ne correspondaient pas aux sentiments allemands.

Ici encore un abîme se creusa. Il y eut encore le fait que dans les affaires économiques, si l'on excepte l'industrie de l'Ouest, se révéla une domination presque exclusivement juive, exercée en fait par des éléments auxquels s'opposaient vivement les familles juives depuis longtemps établies en Allemagne.

Lorsque le programme de notre parti fut élaboré, par quelques gens simples — à ma connaissance Adolf Hitler n'y prit personnellement pas part, du moins en tant que chef — cette position, qui à cette époque était considérée par une grande partie du peuple allemand comme un acte de défense, fut adoptée dans ce programme. Peu de temps avant, avaient eu lieu à Munich le conseil de la République (Räterepublik), des meurtres d'otages : là encore, presque tous les chefs étaient des Juifs. On comprend donc aisément qu'un programme dressé à Munich par des gens simples ait pris tout naturellement cette position défensive. Des nouvelles parvenues aussi d'un conseil de la République en Hongrie, constitué, lui aussi, principalement par des Juifs. Tout cela avait causé une très forte impression. Lorsque son programme fut connu, le Parti, qui à l'époque était insignifiant, ne fut pas pris au sérieux et attira les risées. C'est alors, tout au début, qu'une attaque concentrée et très violente contre le mouvement, fut déclenchée par toute la presse juive ou d'influence juive. La juiverie était partout à la tête de l'attaque contre le national-socialisme, que ce fût dans la presse, sur le plan politique, sur le plan culturel, en le ridiculisant et en le couvrant de mépris et sur le terrain économique également. Quiconque était national-socialiste ne pouvait obtenir une situation ; l'homme d'affaires national-socialiste ne pouvait recevoir de fournitures ni faire de publicité, etc. Tout cela eut pour conséquence un raidissement de l'attitude défensive du Parti et l'amena à une intensification de la lutte jusqu'à un point qui n'avait pas été prévu à l'origine dans le programme. Car il est très net que ce programme ne visait en définitive qu'un seul but : l'Allemagne dirigée par des Allemands. Et on voulait que le destin politique du peuple allemand fût entre les mains d'hommes allemands susceptibles de rénover l'esprit de ce peuple, ce dont d'autres étaient incapables. Le principal était donc, au début, d'éliminer la juiverie de la politique, de la direction de l'État. Plus tard, le secteur culturel fut compris dans le plan des opérations, en raison du violent combat qui s'étendit tout particulièrement sur ce terrain et qui mettait aux prises la juiverie, d'une part, et le national-socialisme, de l'autre.

Je crois, à ce sujet, que si l'on rapportait ici les violences de notre langage à l'égard des Juifs et de la juiverie, je pourrais à mon tour produire des publications, livres, journaux et discours provenant du clan opposé, dont le ton et les injures les ont largement dépassées. Tout cela ne pouvait naturellement qu'aggraver la situation.

Peu après la prise du pouvoir, il y eut d'innombrables mesures de discrimination. Des Juifs qui avaient pris part à la guerre mondiale et qui avaient obtenu des décorations furent traités de manière différente et jouirent de certains égards; ils ne furent pas, comme les autres, touchés par les mesures les excluant des administrations. Comme je l'ai déjà dit, la tâche principale consistait à exclure les Juifs du secteur politique, puis du secteur culturel.

Les lois de Nuremberg avaient pour but d'effectuer une nette séparation des races et, en particulier, d'en finir à l'avenir avec la notion des sangs mêlés, puisque cette notion de demi-Juif ou de quart de Juif entraînait des distinctions continuelles et des confusions sur leur état. Je tiens ici à le souligner: j'eus personnellement de fréquentes discussions avec le Führer au sujet des personnes de sang mêlé; je prouvais au Führer qu'une fois les Juifs séparés des Allemands, il serait impossible d'avoir affaire encore à une autre catégorie intermédiaire qui constituerait une portion mal définie du peuple allemand et qui ne serait pas sur le même plan que les autres Allemands. Je lui suggérai d'en finir par un acte de générosité de sa part, avec cette notion de personnes de sang mêlé et de placer ces gens exactement sur le même plan que les autres Allemands. Le Führer accueillit favorablement cette idée; il adopta effectivement mon point de vue et ordonna certaines mesures préparatoires en conséquence. Puis, vinrent des temps plus troublés, tout au moins dans le domaine de la politique extérieure: la crise des Sudètes, celle de Tchécoslovaquie, l'occupation de la Rhénanie et, enfin, la crise polonaise. La question des personnes de sang mêlé fut reléguée à l'arrière-plan. Mais, au début de la guerre, le Führer me dit qu'il était décidé, après la guerre, à résoudre ce problème de façon effective et généreuse.

Les lois de Nuremberg devaient supprimer, pour l'avenir, cette notion de personnes de sang mêlé, en séparant nettement les races. En conséquence, il était prévu, dans les dispositions pénales des lois de Nuremberg, que jamais la femme, mais seulement l'homme, serait susceptible d'être puni, qu'il fût juif ou allemand. La femme allemande ou juive ne devait pas être punie. Puis il y eut des temps plus calmes. Le Führer fut alors d'avis que, pour le moment, les Juifs pouvaient s'occuper d'affaires économiques, à l'exclusion des postes directeurs ou de premier plan, en attendant qu'une émigration contrôlée, organisée progressivement et s'intensifiant petit à petit, résolût définitivement ce problème. En dépit des difficultés et des troubles continuels de l'économie, les Juifs, dans l'ensemble, conservèrent sans ennui leurs situations dans les affaires économiques.

L'aggravation exceptionnelle qui se produisit ensuite ne commença véritablement qu'après les événements de 1938 et prit une plus grande extension au cours de la guerre. Mais ici encore ce fut

naturellement le fait d'un groupe plus extrémiste pour lequel la question juive était d'une importance plus grande que pour les autres groupes du mouvement. C'était exactement ce qui se passait — et je tiens à le préciser ici — pour l'idée de nationalisme qui, dans sa conception philosophique, était comprise différemment : les uns ne la voyaient que sous l'angle philosophique, d'autres sous l'angle mystique, d'autres enfin sous l'angle positif et politique. Il en était de même pour les différents autres points du programme. Pour une personne, certains points étaient plus importants ; pour une autre, ils l'étaient moins. Dans l'article du programme intitulé « Finissons-en avec Versailles », l'un voyait un moyen de créer une Allemagne grande et forte et de la rendre libre ; il le considérait comme essentiel ; pour un autre, ce pouvait être la question juive.

LE PRÉSIDENT. — Je crois qu'il est temps de suspendre l'audience. Docteur Stahmer, pouvez-vous dire au Tribunal le temps que durera à votre avis votre interrogatoire de l'accusé Göring ?

Dr STAHMER. — Je crois que nous en finirons dans le courant de la matinée de demain.

LE PRÉSIDENT. — C'est très long.

Dr STAHMER. — Je m'efforcerai de l'abréger.

(L'audience est suspendue.)

Dr STAHMER. — Quel rôle avez-vous joué dans la promulgation des lois de Nuremberg de 1935 ?

ACCUSÉ GÖRING. — C'est en temps que président du Reichstag, lorsque celui-ci s'est réuni à Nuremberg, que j'ai promulgué ces lois en même temps que la loi sur les nouvelles couleurs nationales.

Dr STAHMER. — L'Accusation a soutenu que l'extermination de la race juive faisait partie du plan des guerres d'agression.

ACCUSÉ GÖRING. — Cela n'a rien à voir avec les guerres d'agression ; d'ailleurs, l'extermination de la race juive n'a pas non plus été préméditée.

Dr STAHMER. — Avez-vous participé aux manifestations anti-juives qui se sont déroulées dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938 ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Je me suis rendu compte hier, au cours de l'interrogatoire du témoin Körner, qu'il y avait un malentendu à ce sujet. Le 9 novembre, comme chaque année à la même date, nous avons fêté la marche sur la Feldherrnhalle en la reproduisant symboliquement. Après cette cérémonie se tenait une réunion des dirigeants du Parti. C'est ce qu'a voulu dire Körner en déclarant que tout le monde venait à Munich.

Après cette reconstitution, la plupart des personnalités se rencontraient à l'Hôtel de Ville de Munich pour un dîner auquel participait également le Führer.

Je n'ai jamais participé à ce dîner car je profitais de mon séjour à Munich ce jour-là pour m'occuper d'autre chose dans mon après-midi ; cette année-là, non plus, je n'ai pas participé à ce dîner, et Körner non plus n'y a pas participé. Nous sommes rentrés ensemble à Berlin, le soir, dans mon train spécial. J'ai appris plus tard, lors de l'examen de ces questions, que c'était pendant ce dîner, après le départ de Hitler, que Goebbels a fait savoir que le conseiller d'ambassade blessé à Paris était mort de ses blessures. Ce fait a provoqué une certaine agitation. C'est probablement à la suite de cela que Goebbels a parlé de représailles ; il était peut-être l'antisémite le plus violent. Il a dû exposer ses vues sur la question après le départ du Führer.

Quant à moi, je n'ai appris ce qui se passait que lors de mon arrivée à Berlin. C'est d'abord le conducteur de mon train qui m'a dit qu'il avait vu des incendies à Halle. Une demi-heure plus tard, je fis venir mon aide de camp qui me dit que, pendant la nuit, il y avait eu des manifestations, que des magasins juifs avaient été pillés et que des synagogues avaient été incendiées. C'est tout ce qu'il savait.

Je me rendis à mon appartement et je téléphonai immédiatement à la Gestapo. J'ai demandé un rapport sur les événements de la nuit. C'est le rapport auquel on s'est référé ici, et qui m'a été envoyé par Heydrich, chef de la Gestapo, qui y a porté tout ce qu'il savait à ce moment, c'est-à-dire, je crois, le lendemain soir. Le Führer arriva également à Berlin dans le courant de la matinée. J'avais entendu dire entre temps que Goebbels était l'un des instigateurs de ces événements et je dis au Führer que je ne pouvais tolérer de pareilles choses à un moment comme celui-ci ; que je faisais mon possible au Plan de quatre ans pour tendre à l'extrême toute l'économie, que j'avais demandé au peuple dans de nombreux discours, de récupérer tous les vieux tubes de pâte dentifrice, tous les clous rouillés et tout le matériel utilisable. J'ai ajouté que je ne pouvais tolérer qu'un étranger à ces questions pût entraver ma tâche déjà si difficile en détruisant tant d'objets de valeur et en causant d'autre part un tel trouble dans la vie économique.

Le Führer excusa Goebbels dans une certaine mesure, mais dans l'ensemble il se déclara d'accord avec moi et me dit que de telles choses ne devaient pas se reproduire et qu'on ne pouvait les tolérer. J'ai également attiré l'attention du Führer sur le fait que ces événements, surgissant peu après l'accord de Munich, pouvaient avoir des conséquences fâcheuses en politique extérieure.

L'après-midi de ce même jour, j'eus une nouvelle discussion avec le Führer. Entre temps, Goebbels avait été le voir et j'avais exposé mon point de vue, par téléphone, à ce dernier, en termes énergiques et non équivoques. Je lui ai dit alors expressément que je n'avais aucune envie de supporter les conséquences de ses intempérances de langage en ce qui touchait les questions économiques.

Entre temps, le Führer, influencé par Goebbels, avait quelque peu changé d'avis. Je ne sais pas au juste ce que Goebbels lui avait dit et dans quelle mesure il lui avait parlé de l'excitation de la foule, de l'urgence de certaines concessions. Toujours est-il que le Führer n'était plus le même qu'au cours de ma première visite.

Pendant que nous parlions, Goebbels, qui était dans l'immeuble, nous rejoignit et commença ses discours habituels : que ces choses ne pouvaient durer, que c'était le deuxième ou le troisième national-socialiste assassiné à l'étranger par un Juif. C'est à cette occasion qu'il fit pour la première fois la proposition d'imposer une amende aux Juifs. Il voulait même que chaque Gau perçût cette amende et il fixa une somme incroyablement élevée.

J'intervins alors et dis au Führer que s'il devait y avoir une amende, elle ne pouvait être perçue que par l'État. En effet, M. Goebbels avait à Berlin le plus grand nombre de Juifs et ne semblait pas être l'homme indiqué pour cette tâche, car il y aurait été le plus intéressé. De plus, si l'on prenait une telle mesure, le droit n'en appartenait qu'à l'État souverain. Après une courte discussion sur le montant de la somme, on fixa l'amende à 1.000.000.000. J'ai signalé au Führer que, dans certaines circonstances, ce chiffre pourrait avoir des répercussions sur les impôts. Le Führer souhaite et ordonna d'en venir immédiatement à la solution économique.

Pour éviter de pareils événements dans l'avenir, il fallait procéder à l'aryanisation des entreprises juives connues comme telles et non camouflées et, en particulier, des grands magasins, causes de fréquentes frictions, car les fonctionnaires et les employés des ministères qui ne pouvaient faire leurs emplettes qu'entre 6 et 7 heures du soir allaient souvent dans ces magasins et avaient des difficultés. Le Führer ordonna, en gros, les mesures à prendre dans ce domaine.

C'est à la suite de ces entretiens que j'ai convoqué, le 12 novembre, les services intéressés à la question. Malheureusement, le Führer avait demandé que Goebbels fût représenté à cette commission, car une commission devait être créée. Et quoique j'aie insisté sur le fait qu'il n'avait rien à voir avec les questions économiques, il y assista.

La discussion fut très animée et nous étions tous nerveux. J'ai fait établir des projets de lois économiques et je les ai fait promulguer plus tard. J'ai refusé mon accord à d'autres projets qui

ne concernaient pas le secteur de l'économie, tels que les restrictions en matière de voyages, de stations thermales, etc., car je ne me sentais pas compétent dans cette matière et je n'avais pas reçu d'ordres spéciaux. Ces réglementations ont été établies plus tard par les autorités de police et non par moi et, plus tard, je suis intervenu pour y apporter des adoucissements.

Je voudrais insister sur le fait que, malgré les ordres écrits et oraux que m'avait donnés le Führer sur la promulgation et l'exécution de ces lois, je prends la responsabilité entière de toutes ces lois portant ma signature, car c'est moi qui les ai promulguées; j'en suis par conséquent responsable et je ne veux pas m'abriter en quelque manière que ce soit derrière un ordre du Führer.

Dr STAHMER. — Autre chose encore. Quelles sont les raisons qui ont déterminé le refus de l'Allemagne de participer à la Conférence du désarmement, et son retrait de la SDN ?

ACCUSÉ GÖRING. — En voici les raisons essentielles: premièrement, les autres États qui, après le désarmement complet de l'Allemagne, devaient aussi désarmer, ne désarmèrent pas.

Deuxièmement, les demandes justifiées de révision de la part de l'Allemagne n'ont jamais rencontré la moindre compréhension.

Troisièmement, un certain nombre de violations du Traité de Versailles et des Statuts de la SDN ont été commises par d'autres États tels que la Pologne, la Lituanie, etc. et la SDN, après les avoir blâmés, les enregistra comme faits accomplis.

Quatrièmement, si toutes les plaintes formulées par l'Allemagne en ce qui concerne la question des minorités ont bien été examinées, et si l'on a prodigué des conseils bienveillants aux États contre lesquels nous les élevions, rien n'a été fait en réalité pour aplanir ces difficultés.

Voilà les raisons pour lesquelles nous nous sommes retirés de la SDN et de la Conférence du désarmement.

Dr STAHMER. — Qu'est-ce qui a déterminé Hitler à procéder au réarmement et à rétablir la conscription ?

ACCUSÉ GÖRING. — Lorsque l'Allemagne eut quitté la SDN et la Conférence du désarmement, elle fit part en même temps aux Puissances qui y étaient intéressées de sa décision très nette de parvenir à un désarmement général. C'est alors que le Führer fit un certain nombre de propositions, qui sont de notoriété publique: réduction des effectifs de l'Armée, restriction dans l'utilisation de certaines armes et suppression de certaines autres, les bombardiers par exemple. Toutes ces propositions ont été rejetées et n'ont même pas été discutées.

Lorsque le Führer et nous-mêmes nous aperçûmes que la partie adverse ne songeait pas à désarmer, mais qu'au contraire, et spécialement la puissance formidable que représentait à l'Est la Russie, procédait à un réarmement plus intensif que jamais, il devint nécessaire, pour sauvegarder les intérêts vitaux du peuple allemand, sa vie et sa sécurité, de nous libérer, nous aussi, de nos engagements et de réarmer dans la mesure où l'exigeaient nos propres intérêts et la sécurité du Reich. C'est ainsi que s'est avéré nécessaire le rétablissement de la conscription.

Dr STAHLER. — Dans quelle mesure l'Aviation participa-t-elle à ce réarmement ?

ACCUSÉ GÖRING. — On ne parlait pas encore de réarmement en 1933, lorsque j'ai créé le ministère de l'Air. J'en ai cependant jeté les premiers jalons. J'ai augmenté la production, intensifié la circulation aérienne au delà des besoins de l'époque pour pouvoir former un plus grand nombre de pilotes. J'ai muté un certain nombre de jeunes gens, lieutenants, aspirants, qui durent quitter la Wehrmacht et entrer dans l'aviation commerciale pour y apprendre à piloter.

Je voyais dès le début qu'une des conditions les plus importantes de la sécurité de mon peuple résidait dans la sécurité aérienne. J'avais cru d'abord qu'une aviation défensive, c'est-à-dire composée de chasseurs, serait suffisante; mais en y réfléchissant, je reconnus, et je tiens à le souligner, c'est ce qu'a dit le Feldmarschall Kesselring dans sa déposition, que des chasseurs ne seraient pas suffisants pour assurer la défense, et qu'une force aérienne même purement défensive doit posséder des bombardiers qu'elle puisse utiliser dans une action offensive au sol contre les forces aériennes ennemies. J'ai donc fait transformer des avions commerciaux en bombardiers. Au début, le réarmement progressa lentement. Le matériel aérien étant inexistant, tout devait être créé. J'ai dit au Führer en 1935 que je croyais le moment venu, puisque nos propositions s'étaient heurtées à des fins de non recevoir, de déclarer ouvertement au monde que nous étions en train de créer une force aérienne et que j'avais déjà pris mes dispositions à cet effet. Cette déclaration fut faite sous la forme d'une interview que j'avais accordée à un journaliste anglais.

Je pouvais maintenant réarmer sur une plus grande échelle; mais malgré cela, nous nous sommes contentés au début de ce que nous appelions une « aviation de secours », de telle sorte qu'un agresseur éventuel eût à compter sur le fait qu'en cas d'attaque de sa part, il se heurterait à une armée aérienne. Mais elle était loin d'être assez forte pour faire pencher la balance.

C'est en 1936 que fut établi le fameux rapport présenté au témoin Bodenschatz; j'y déclarais que nous devions maintenant

travailler sous le régime de la mobilisation, que l'argent ne comptait pas. Bref, je pris la responsabilité des dépenses dépassant le budget.

Comme nous partions à zéro, je ne pouvais atteindre rapidement le but fixé que si d'un côté la production des appareils marchait à plein rendement sous le régime de la mobilisation, et si d'autre part, l'instruction du personnel, l'édification des installations au sol et autres questions similaires étaient exécutées avec la plus grande rapidité.

Dans ce rapport, j'ai décrit à mes collaborateurs la situation de 1936 comme sérieuse. Les autres États qui n'avaient pas désarmé avaient peut-être, pour quelques-uns, négligé leur Aviation, mais ils essayaient de combler ce retard; de violents débats eurent lieu en Angleterre sur la modernisation et la construction de l'Aviation; nous recevions des rapports dignes de confiance sur l'activité fiévreuse qui se déroulait en Russie. Je parlerai ultérieurement du réarmement russe.

Lorsque la guerre civile éclata en Espagne, Franco appela l'Allemagne à son secours et lui demanda son appui, en particulier dans le domaine de la guerre aérienne. Il ne faut pas oublier que Franco se trouvait avec ses troupes en Afrique et ne pouvait traverser car la flotte était aux mains des communistes, ou, comme on disait à l'époque, du Gouvernement révolutionnaire espagnol, du Gouvernement légal. L'important, c'était d'abord de faire passer les troupes en Espagne.

Le Führer hésitait et je me prononçai avec énergie pour qu'on vînt en aide à l'Espagne. D'abord pour éviter l'extension du communisme dans ce pays, et deuxièmement c'était une occasion de contrôler du point de vue technique le rendement de ma jeune aviation.

J'ai donc envoyé, avec la permission du Führer, une grande partie de mon aviation de transport et un certain nombre d'unités de chasseurs, de bombardiers et de DCA. J'ai eu ainsi l'occasion de mettre ce matériel à sévère épreuve et de voir si sa valeur correspondait au but auquel il était destiné. D'autre part, pour aguerrir les hommes, je les fis relever le plus souvent possible.

L'armement aérien demandait la création d'industries nouvelles; c'en était une condition première. Il était en effet inutile de mettre sur pied une puissante Aviation si je ne pouvais lui fournir l'essence nécessaire. J'étais donc obligé de pousser les raffineries jusqu'à l'extrême limite. Il y avait d'autres industries complémentaires, celle de l'aluminium surtout. Comme, à mon avis, dans l'état actuel de la technique, l'Aviation me semblait être l'arme la plus nécessaire à la sécurité du Reich, il était de mon devoir, en tant que Commandant en chef, de tout faire pour la développer au maximum, et

comme je parlais de rien, il fallait travailler avec acharnement. C'est ce que j'ai fait.

On a beaucoup parlé ici, au cours des interrogatoires, de bombardiers quadrimoteurs, bimoteurs, etc. Les témoins ont déposé de leur mieux et ont dit ce qu'ils savaient, mais ils n'avaient que des données fragmentaires et n'ont pu juger que d'après elles.

J'étais et suis le seul responsable, car j'étais Commandant en chef et ministre. J'étais responsable de l'armement et de la création de l'Aviation, j'étais responsable de l'instruction des hommes et de l'esprit qui régnait dans l'Armée de l'air. Si je n'ai pas construit dès le début des bombardiers quadrimoteurs, ce n'est pas du tout parce que je craignais qu'on me reprochât de créer une arme offensive. Ceci ne m'aurait pas gêné un seul instant. La seule raison en fut que les conditions techniques de sa production n'existaient pas. Mon industrie n'avait tout simplement pas encore mis au point un bombardier de ce genre, en tout cas pas suffisamment pour que je puisse m'en servir. Deuxièmement, je n'avais pas assez d'aluminium, et qui possède quelques notions dans ce domaine connaît la quantité d'aluminium nécessaire pour fabriquer un bombardier quadrimoteur, et combien de chasseurs, ou même de bombardiers bimoteurs rapides, peuvent être produits avec la même quantité d'aluminium.

Il fallait d'abord savoir qui serait l'adversaire probable de l'Allemagne dans une guerre éventuelle. Les conditions techniques présidant à la conduite d'une telle attaque contre l'Allemagne étaient suffisantes. J'estimais que, de tous les adversaires probables, la Russie était le principal, mais l'Angleterre, la France et l'Italie devaient être aussi prises en considération. Il était de mon devoir d'envisager toutes les possibilités.

Pour le moment, sur le théâtre d'opérations européen, il me suffisait d'avoir des bombardiers capables d'atteindre les centres importants de l'industrie d'armement; je n'avais pas besoin à l'époque d'avions plus puissants. Il était plus important de posséder une grande quantité de tels appareils.

Dans une allocution que j'ai adressée aux industriels de l'aviation, j'ai dit très clairement qu'il me fallait d'urgence un bombardier capable, avec son chargement de bombes, de faire le trajet Allemagne-Amérique et de revenir à sa base. Je leur ai demandé d'y travailler avec diligence car si, éventuellement, l'Amérique entrait en guerre contre l'Allemagne, je pourrais ainsi être en mesure d'atteindre les industries d'armement américaines. J'ai même, si je m'en souviens bien, institué un concours pour l'élaboration d'un projet de bombardiers pouvant voler à hautes altitudes et à grande vitesse sur un long parcours. Nous avions, même avant la guerre, mis au point des avions sans hélices.

En conclusion, j'ai fait tout mon possible, compte tenu de l'évolution de la technique et des conditions de production qui existaient à cette époque, pour reconstruire et armer une aviation forte. L'expérience a toujours montré que cinq années de guerre ne sont pas sans progrès techniques. Je voulais être prêt à avoir une aviation qui, quel que fût le développement de la situation politique, fût assez forte pour protéger la nation et pour porter des coups aux ennemis de la patrie. M. Justice Jackson a tout à fait raison de demander si l'Aviation allemande, opérant d'après les principes modernes, a tellement contribué à l'écrasement rapide de la Pologne et de la France. C'en fut en fait la condition la plus déterminante.

D'un autre côté, quoique cela ne regarde pas, l'emploi de l'Aviation américaine fut aussi la condition de la victoire alliée.

Dr STAHLER. — Le fait de vous avoir donné le contrôle sur les matières premières dès avril 1936 a-t-il un rapport avec la reconstruction de l'Aviation ?

ACCUSÉ GÖRING. — Il n'est pas nécessaire que je répète ce qui a été dit hier et avant-hier par le témoin Körner sur mon rôle dans la direction des affaires économiques. Le point de départ fut la crise agricole de 1935. Au début de l'été 1936, M. von Blomberg, ministre de la Guerre, Schacht, ministre de l'Économie et président de la Reichsbank, et le ministre Kerrl sont venus me demander de donner mon accord au projet qu'ils voulaient soumettre au Führer, aux termes duquel je devais être nommé commissaire aux matières premières et aux devises étrangères. Il ne s'agissait pas pour moi d'assumer les fonctions d'un expert économique, car je n'en étais pas un ; mais on avait besoin de quelqu'un pour s'occuper des difficiles problèmes posés par la pénurie de monnaie étrangère, malgré nos demandes incessantes, et pour se procurer des matières premières, quelqu'un possédant une autorité suffisante pour prendre des mesures qui ne seraient peut-être pas comprises. Il a été décidé que dans ce domaine, mais non comme expert, je serais la force dirigeante et ferais emploi de mon énergie.

Le ministre Schacht qui était un spécialiste, était en difficulté avec le Parti ; il n'était pas membre du Parti. Il était à l'époque en excellents termes avec le Führer et avec moi, mais il n'en était pas de même avec certains membres du Parti. Il était à craindre que les mesures qu'il prendrait pourraient n'être pas comprises par ces milieux. On a pensé que j'étais l'homme le plus à même de les faire entériner par le peuple et le Parti.

Ainsi fut fait. Mais, en ma qualité de ministre de l'Air, j'étais, comme je l'ai déjà expliqué, intéressé dans la question des matières premières et je jouais un rôle de plus en plus important. Les dissentiments entre les milieux agricoles et économiques dans la question

des devises devinrent plus aigus, et je fus obligé de prendre des décisions plus sévères. C'est ainsi que j'en vins à diriger toute l'économie à laquelle je consacrais une grande partie de mon temps et en particulier aux achats des matières premières qui lui étaient nécessaires et au réarmement. C'est de là que naquit le Plan de quatre ans qui me conféra les pouvoirs les plus étendus.

Dr STAHLER. — Quel était le but du Plan de quatre ans ?

ACCUSÉ GÖRING. — Le Plan de quatre ans avait deux buts : premièrement, dans la mesure du possible, et particulièrement dans le domaine agricole, mettre l'économie allemande à l'abri des crises ; deuxièmement, en cas de guerre, permettre à l'Allemagne de faire face à un blocus. Il était donc nécessaire : premièrement, de développer l'agriculture au maximum, la contrôler et la diriger sérieusement, de contrôler la consommation et de constituer des réserves par des négociations avec les pays étrangers ; et il fallait, deuxièmement, déceler les matières premières jusqu'alors importées qui pouvaient être trouvées en Allemagne et déterminer celles qui, d'importation difficile, pouvaient être remplacées par d'autres d'obtention plus facile. En peu de mots, dans le domaine agricole : utiliser tout espace disponible, adopter les emblavures aux besoins, intensifier l'élevage, créer des stocks pour les périodes de disette et les années de mauvaises récoltes. Dans le domaine industriel, créer des industries destinées à nous procurer les matières premières. Il y avait assez de charbon mais il fallait néanmoins augmenter considérablement sa production car il est la matière première fondamentale de laquelle dépendent beaucoup d'autres choses, dont le fer. Notre industrie du fer dépendait tellement des pays étrangers, qu'en cas de crise il pouvait en résulter une situation des plus désastreuses. Je sais très bien qu'au point de vue purement financier et commercial c'était parfait, mais néanmoins il fallait bien favoriser l'utilisation du minerai de fer allemand puisqu'il y en avait, malgré sa qualité inférieure à celle du minerai suédois ; il fallut obliger l'industrie d'abord à les mélanger jusqu'à se contenter du minerai allemand.

J'ai donné à l'industrie un délai d'un an, ce qui était hasardeux, et comme au terme de ce délai elle ne s'était pas encore transformée, j'ai fondé les « Reichswerke » auxquels on a donné mon nom et qui étaient des entreprises chargées de transformer le minerai de fer allemand. Il fallut créer des raffineries, des industries d'aluminium et différentes autres entreprises, puis favoriser le développement de l'industrie de produits dits synthétiques, pour remplacer les matières premières nécessaires qui ne pouvaient être obtenues que de l'étranger avec beaucoup de difficultés. C'était impliquer dans le domaine des textiles la conversion de l'industrie du textile et de l'I. G. Farben.

Voilà ce qu'était dans ses lignes générales la tâche du Plan de quatre ans.

Il y avait naturellement une troisième question qui était importante, la question de la main-d'œuvre. Là aussi la coordination était nécessaire. Les industries les plus importantes reçurent des ouvriers, les industries les moins importantes durent en rendre. Le contrôle de l'emploi de la main-d'œuvre qui, avant la guerre, ne fonctionnait qu'à l'intérieur de l'Allemagne, était encore une autre tâche du Plan de quatre ans et de son service de l'emploi de la main-d'œuvre.

Le Plan de quatre ans, en tant que tel, prit très rapidement les proportions d'un organisme d'État. Après le départ de Schacht, je dirigeai pendant deux mois le ministère de l'Économie et j'y incorporai le Plan de quatre ans avec un très petit nombre de collaborateurs; j'ai mené cette tâche à bien, assisté par les ministères compétents qui existaient à ce moment.

Dr STAHLER. — La réalisation de ces plans avait-elle pour but la préparation d'une guerre d'agression?

ACCUSÉ GÖRING. — Non, le but de ces plans était, comme je l'ai dit, de préserver l'Allemagne des crises économiques, d'assurer sa sécurité contre le blocus en cas de guerre et, naturellement, dans le cadre du Plan de quatre ans, d'assurer les conditions nécessaires au réarmement. C'était l'une de ses tâches importantes.

Dr STAHLER. — Comment en est-on venu à l'occupation de la Rhénanie?

ACCUSÉ GÖRING. — L'occupation de la Rhénanie ne fut pas, comme on l'a prétendu ici, préparée de longue date. Les discussions préalables n'avaient pas trait à une occupation de la Rhénanie mais, en cas d'attaque contre l'Allemagne, à la question des mesures de mobilisation en Rhénanie.

L'occupation de la Rhénanie eut lieu pour deux raisons:

L'équilibre créé par le Pacte de Locarno avait été rompu en Europe occidentale par l'apparition d'un facteur nouveau dans le système d'alliance de la France, la Russie qui, déjà à cette époque, disposait d'une armée extraordinairement développée. De plus il y avait le Pacte d'assistance russo-tchèque. C'est pour ces raisons qu'à notre avis les conditions sur lesquelles le Pacte de Locarno avait été fondé n'existaient plus. Cette situation créait une telle menace pour l'Allemagne ou du moins la possibilité d'une telle menace, que c'eût été, de la part du Gouvernement, perdre tout sens de l'honneur et du devoir que de ne pas tout faire pour assurer, là aussi, sa sécurité. En tant qu'État souverain, le Reich fit usage de son

droit de sauvegarder sa souveraineté et se libéra de l'obligation dés-honorante de laisser une partie du Reich en dehors de sa protection : il la mit à l'abri de solides fortifications.

La construction d'une fortification d'une telle envergure et d'une telle ampleur n'est justifiée que si cette frontière est considérée comme finale et définitive. Si j'avais eu l'intention dans un proche avenir de reculer cette frontière, une entreprise comme la construction du mur de l'Ouest, si coûteuse pour toute la nation n'aurait pas été possible. Cette construction a été faite, et je veux, dès le début, le souligner particulièrement, dans un esprit défensif et ce fut effectivement une mesure défensive.

La frontière occidentale du Reich était ainsi protégée devant la menace que faisaient peser sur nous la récente combinaison d'alliances et le nouveau regroupement de forces que représentait le Pacte d'assistance mutuelle franco-russe. La décision d'occuper la Rhénanie et l'occupation de fait intervinrent immédiatement. Les troupes qui entrèrent en Rhénanie étaient si peu nombreuses, c'est un fait historique, qu'elles ne pouvaient exécuter qu'une occupation purement théorique. L'Aviation ne put même pas y prendre part, car il n'y avait, sur la rive gauche du Rhin, aucun terrain d'atterrissage convenable. Elle s'installa dans le territoire qualifié de démilitarisé, sur la rive droite du Rhin, à Dusseldorf et dans d'autres villes. En d'autres termes, ce n'était pas comme si la Rhénanie eût été soudainement occupée par un déferlement de troupes, mais, comme je l'ai déjà dit, il n'y eut que quelques bataillons d'infanterie et quelques batteries d'artillerie qui y pénétrèrent, symbolisant ainsi le nouvel état de fait : la Rhénanie était, dès maintenant, réintégrée dans le Reich souverain et serait dans l'avenir défendue en conséquence.

Dr STAHLER. — Quels étaient les buts poursuivis par Hitler en créant le Conseil de Défense du Reich et en promulguant la loi de défense du Reich ?

ACCUSÉ GÖRING. — Le Conseil de Défense du Reich a joué ici un rôle important pendant ces derniers mois. J'espère ne pas être mal compris ; je crois qu'on a parlé du Conseil de Défense à cette époque plus qu'on en a parlé lors de sa création. En premier lieu, il s'appelle Conseil de Défense et non Conseil d'attaque du Reich ; son existence est un fait évident ; il existe dans tous les autres pays sous une forme quelconque, même s'il porte un autre nom. Il y avait déjà un Comité de Défense du Reich avant notre accession au pouvoir. Il y avait dans ce comité des experts officiels venant de tous les ministères et chargés d'assurer les préparatifs de mobilisation, ou pour mieux dire les mesures de mobilisation qui interviennent automatiquement dans certaines circonstances... la guerre, la possibilité d'une guerre, une guerre se déroulant aux frontières et

nous obligeant à défendre notre neutralité; ce sont les mesures habituelles: fixer le nombre de chevaux à réquisitionner en cas de mobilisation, des usines à transformer, décider ou non le rationnement du pain et des matières grasses, régler la circulation, etc. Toutes ces questions sont tellement évidentes qu'il est inutile d'entrer dans les détails.

Ces entretiens avaient lieu au sein du Comité de Défense du Reich; ils réunissaient les experts officiels présidés par Keitel qui était à l'époque chef du Service ministériel du ministère de la Guerre du Reich. Le Conseil de Défense du Reich fut maintenu comme mesure de précaution quand la Wehrmacht fut rétablie, mais il subsista sur le papier. J'en étais, je crois, vice-président ou président. C'est en tout cas ce qu'on m'a dit ici. J'affirme sous la foi du serment qu'à aucun moment je n'ai participé à une séance du Conseil de Défense du Reich en tant que tel.

Ces entretiens, nécessaires à la défense du Reich, étaient très différents suivant les circonstances. Il y avait naturellement des débats sur la sécurité du Reich, mais sans rapport avec le Conseil de Défense du Reich. Le Conseil existait sur le papier mais ne s'est jamais réuni. Il aurait été du reste tout à fait logique qu'il se réunisse puisqu'il s'agissait de défense et non d'attaque.

La loi de défense du Reich, ou plutôt le Conseil des ministres pour la défense du Reich, dont vous voulez probablement parler, fut créé la veille du déclenchement de la guerre car, en fait, le Conseil de Défense du Reich n'existait pas. Ce Conseil ministériel pour la défense du Reich ne doit pas être assimilé à ce qu'on appelait le Cabinet de Guerre par exemple, qui fut formé en Angleterre quand la guerre éclata, et peut-être aussi dans d'autres États. Le Conseil des ministres pour la défense du Reich ne devait au contraire promulguer, selon une procédure sommaire, que certaines dispositions législatives indispensables, des lois ayant trait aux questions du jour, ce qui avait pour but d'alléger le travail du Führer dans une grande mesure car il s'était réservé la direction des opérations militaires. Le Conseil ministériel a également promulgué toutes ces lois qui accompagnent dans chaque pays le début d'une guerre. Le Conseil ne s'est réuni que trois ou quatre fois au début et ne s'est plus réuni depuis. Moi non plus je n'ai pas eu le temps de m'en occuper. Pour abrégé la procédure, ces lois furent appliquées puis promulguées par la suite. A peu près un an et demi après, je ne me souviens pas exactement, le Führer se réserva à nouveau personnellement la promulgation directe des lois. En ma qualité de président du Conseil des ministres, j'ai signé plusieurs de ces lois. Mais dans les dernières années cette pratique tomba en désuétude. Je crois qu'après 1940 le Conseil des ministres pour la défense ne s'est plus réuni.

Dr STAHLER. — Le Ministère Public a présenté un document PS-2261 faisant état de la loi de défense du Reich du 21 mai 1935, qui a été mise en application sur l'ordre du Führer. Je vais vous montrer ce document et vous demande de dire ce que vous en savez.

(Un document est remis à l'accusé.)

ACCUSÉ GÖRING. — Je le connais.

Dr STAHLER. — Voulez-vous nous en parler ?

ACCUSÉ GÖRING. — Après l'institution du Conseil de Défense du Reich, en 1935, on promulgua une loi de défense du Reich qui devait intervenir en cas de mobilisation. La décision en fut prise au cabinet du Reich et cette loi devait entrer en vigueur en cas de mobilisation. En fait, elle fut abolie au moment des mesures de mobilisation par l'entrée en vigueur de la loi déjà mentionnée sur le Conseil des ministres pour la défense du Reich. Cette loi, qui existait déjà en 1935, avant le Plan de quatre ans, créait un poste de plénipotentiaire général à l'administration, c'est-à-dire que, en cas de guerre, tous les services administratifs seraient concentrés entre les mains d'un seul ministre comme dans le domaine de l'Économie et de l'Armement. Le plénipotentiaire à l'administration n'entrait pas en fonction avant la mobilisation. Le plénipotentiaire à l'Économie, au contraire — ce titre ne devait pas être connu du public — commençait immédiatement l'exécution des tâches qui lui incombaient. C'était également nécessaire. Ce fait explique que la création du Plan de quatre ans amena un conflit entre le plénipotentiaire à l'Économie et le commissaire au Plan de quatre ans, ces deux personnalités ayant en effet plus ou moins les mêmes tâches. C'est pour cela que lorsqu'en 1936 je fus chargé de l'exécution du Plan de quatre ans, les activités du plénipotentiaire à l'Économie cessèrent pratiquement.

Dr STAHLER. — Monsieur le Président, dois-je m'arrêter maintenant ?

LE PRÉSIDENT. — Oui, je crois qu'il est temps.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

Dr STAHLER. — On a employé ici à plusieurs reprises le terme de Reichsforschungsrat. Quelle était cette institution ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je crois que ce fut en 1943, lorsque je reçus l'ordre de centraliser toutes les recherches allemandes, surtout celles qui étaient d'une importance urgente pour la conduite de la guerre. Malheureusement cette centralisation se fit beaucoup trop tard. Il importait d'éviter des recherches parallèles et des recherches inutiles ; et il fallait au contraire concentrer toutes les recherches sur les problèmes importants pour la conduite de la guerre. Je devins moi-même président de ce Conseil des recherches du Reich, et donnai les directives en vue de ces recherches que je cherchais à centraliser, comme je viens de le dire.

Dr STAHLER. — Ce conseil avait-il quelque rapport avec le Service de recherches de la Luftwaffe ?

ACCUSÉ GÖRING. — Non, le Service de recherches de la Luftwaffe était tout autre chose et il n'avait rien à voir ni avec la recherche ni avec l'Aviation. L'expression était un terme de camouflage, car au moment de la prise du pouvoir il régnait une certaine confusion dans le secteur technique du contrôle des renseignements importants. C'est pourquoi j'ai créé le Service de recherches, c'est-à-dire un service qui centralisait tous les procédés techniques de contrôle, contrôle du téléphone, de la radio, du télégraphe, etc. et de tous les autres moyens de communications techniques. Comme je n'étais alors que ministre des transports aériens du Reich, je ne pus installer ces services que dans mon ministère et je choisis cette désignation de camouflage. Cet organisme nous servait surtout pour surveiller les missions étrangères, les personnalités importantes qui téléphonaient, télégraphiaient ou envoyaient des messages par radio à l'étranger, comme il est de coutume dans tous les pays, de déchiffrer les messages et de transmettre les renseignements recueillis aux services compétents. Ce service n'avait pas d'agents, pas de service d'espionnage et n'était qu'un service purement technique qui surveillait les émissions, les télégrammes, les conversations téléphoniques, quand il en recevait l'ordre, et transmettait les renseignements aux services intéressés.

Je peux souligner ici que j'ai lu de nombreuses communications de M. Messersmith qui ont joué un rôle ici. Il fut un moment la principale source de ces renseignements.

Dr STAHLER. — Quels étaient le but et l'importance du Conseil secret de cabinet qui fut créé quelque temps après la prise du pouvoir ?

ACCUSÉ GÖRING. — Au mois de février 1938, le ministre de la Guerre, le maréchal von Blomberg, fut mis à la retraite. A la même époque, à la suite de circonstances particulières, le Commandant en chef de l'Armée, le Generaloberst von Fritsch, démissionna également ou, plus exactement, fut renvoyé par le Führer. Mais le Führer considérait que la coïncidence de ces deux départs pouvait porter préjudice à la Wehrmacht aux yeux de l'étranger. C'est pourquoi le Führer voulait faire une diversion et détourner l'attention de ces mutations dans la Wehrmacht par un remaniement général. Il voulait surtout provoquer un changement de titulaire du ministère des Affaires étrangères car seul ce changement serait noté de façon importante à l'étranger et pourrait détourner l'attention des affaires militaires. J'ai alors exprimé assez violemment l'opinion opposée. Au cours de longues et fatigantes conversations, je le priai instamment de ne pas changer le titulaire du poste de ministre des Affaires étrangères, mais il crut devoir insister.

Alors se posait la question : que faire après le départ ou le déplacement de M. von Neurath ? Le Führer désirait à tout prix garder au cabinet M. von Neurath, qu'il estimait beaucoup. Personnellement, j'avais toujours marqué la plus grande estime à M. von Neurath. Je soumis au Führer un projet, que j'avais conçu moi-même, pour éviter une diminution de son prestige à l'étranger. Je lui proposai, pour montrer du moins aux étrangers que M. von Neurath n'était pas complètement retiré de la politique étrangère de le nommer président du Conseil secret de cabinet. Ce conseil n'existerait pas, mais l'expression était assez jolie et tout le monde pouvait s'imaginer qu'il y avait quelque chose dessous. Le Führer disait que nous ne pouvions pas le nommer président si nous n'avions pas de conseil. Je lui suggérai alors d'en former un et j'inscrivis à l'improviste sur un papier le nom de quelques personnalités. Pour montrer le peu de prix que j'attachais à ce conseil, il suffit d'indiquer, je crois, que je figurais dans les derniers sur cette liste. On lui donna sa forme extérieure : organisme consultatif en matière de politique étrangère. En revenant, je dis à mes amis qu'à mon avis l'affaire allait très bien, mais si le Führer n'acceptait guère de conseils d'un ministre des Affaires étrangères, il n'en accepterait aucun d'un Conseil de cabinet sur la politique étrangère. Nous n'aurions rien à faire.

Je déclare sous la foi du serment que ce Conseil de cabinet ne s'est jamais réuni, même pas une minute, même pas pour procéder à sa constitution. Une partie de ses membres ne savait probablement pas qu'elle en faisait partie.

Dr STAHLER. — Quand le Cabinet du Reich s'est-il réuni pour la dernière fois ?

ACCUSÉ GÖRING. — Autant que je m'en souviene, la dernière réunion du Cabinet du Reich eut lieu en 1937, et si mes souvenirs sont exacts, j'ai présidé les dernières réunions parce que le Führer avait quitté la conférence peu après le début. Il ne croyait pas beaucoup à l'intérêt des séances de cabinet. Le cercle lui paraissait trop grand ; il estimait aussi, probablement, qu'on discutait trop ses opinions et il voulait qu'il en fût autrement. A partir de ce moment, il n'y eut que des conférences individuelles, conférences avec un ministre ou avec des ministres des départements compétents. Comme les ministres, à juste titre, considéraient que cela compliquait leur tâche, on adopta une solution par laquelle, sous le couvert du Plan de quatre ans, je réunissais assez fréquemment les ministres pour discuter avec eux de questions générales. Mais, par ailleurs, jamais le cabinet ou le Conseil des ministres n'a traité de questions politiques d'importance comme, par exemple, l'Anschluss de l'Autriche, le pays des Sudètes, la Tchécoslovaquie, qui ont finalement mené à la guerre.

Je sais combien le Führer attachait d'importance au fait que, pour toutes ces questions, seuls les ministres qu'il était indispensable de renseigner en raison de la nature de leur travail fussent mis au courant, et seulement à la toute dernière minute. Ici, je puis donc, encore une fois, confirmer sous la foi du serment qu'un certain nombre de ministres n'ont pas été informés de l'ouverture des hostilités, ni de l'entrée en Tchécoslovaquie, dans le pays des Sudètes ou en Autriche, avant de l'apprendre, comme tous les Allemands, le lendemain matin, par la radio ou par la presse.

Dr STAHLER. — Quelle fut votre participation à l'accord de Munich, en septembre 1938 ?

ACCUSÉ GÖRING. — Pour ma part, j'avais toujours considéré l'Anschluss des Allemands des Sudètes, ou mieux la solution de la question des Allemands des Sudètes comme absolument nécessaire. J'ai encore déclaré au Führer, après l'Anschluss, que je regrettais beaucoup que ses actions fussent mal comprises et que l'on pût considérer que cette question avait été réglée par l'annexion de l'Autriche. En novembre 1937, j'ai déclaré à Lord Halifax que l'Anschluss de l'Autriche, la solution de la question des Allemands des Sudètes, dans le sens du retour des Allemands des Sudètes, et la solution du problème du corridor de Dantzig étaient des parties intégrantes de la politique allemande ; peu importait si cette politique devait être conduite aujourd'hui par Hitler, demain par moi-même ou par quelqu'un d'autre ; ces problèmes resteraient toujours des buts politiques qui devaient coûte que coûte être atteints un jour ; néanmoins, nous étions tous deux d'accord pour tout mettre en œuvre afin de les atteindre sans guerre.

De plus, dans mes conversations avec M. Bullitt, j'ai toujours gardé exactement la même position. Et j'ai dit à tout le monde, publiquement et personnellement, que ces trois points devaient être résolus et que la solution de l'un ne changerait pas l'importance des autres.

Je veux aussi souligner que lorsque, dans ce cas comme dans d'autres, l'Acte d'accusation nous reproche de ne pas avoir tenu telle ou telle promesse faite par l'Allemagne en son temps, même par l'Allemagne d'avant la prise du pouvoir, je voudrais me référer aux multiples discours, tant du Führer que de moi-même — je ne m'en souviens plus exactement — et dans lesquels je me rappelle parfaitement avoir déclaré que j'avertissais, ou que nous avertissions les pays étrangers de ne pas faire de plans d'avenir en se basant sur des promesses du Gouvernement d'alors car nous ne les reconnaîtrions pas quand nous aurions pris le pouvoir. Ainsi c'était parfaitement clair.

Lorsque la question des Sudètes devint critique et que le Führer manifesta l'intention d'y apporter une solution, j'ai, en tant que soldat et Commandant en chef de la Luftwaffe, pris, comme il était de mon devoir et comme j'en avais reçu l'ordre, les dispositions préliminaires, en vue de toute éventualité. En tant qu'homme politique, je saluai avec joie les efforts déployés pour trouver une solution pacifique. Je reconnais que je fus alors très heureux de voir le Premier Ministre britannique faire de tels efforts. Cependant, à la veille de l'accord de Munich, la situation était redevenue très critique.

Il pouvait être 6 heures et demie ou 7 heures du matin quand l'ambassadeur d'Italie, Attolico, me téléphona pour me dire qu'il devait m'entretenir immédiatement, au nom de Mussolini. Il s'agissait de la solution du problème des Sudètes. Je lui dis d'aller trouver le ministre des Affaires étrangères, mais il répondit qu'il avait un ordre spécial de Mussolini de me parler d'abord et seul. Je l'ai rencontré, je crois bien, à 9 heures du matin; il me dit alors que Mussolini était prêt à intervenir et qu'il fallait provoquer le plus vite possible une réunion entre l'Allemagne (Adolf Hitler), l'Angleterre (le Premier Ministre Chamberlain), la France (le président du Conseil Daladier), et l'Italie (Mussolini), afin de donner à cette question une solution pacifique.

Mussolini voyait une solution possible et prendrait immédiatement toutes les mesures nécessaires; il me pria personnellement de faire valoir toute mon influence dans ce sens. J'emmenai l'ambassadeur à la Chancellerie du Reich, ainsi que M. von Neurath qui, à ce moment-là, n'était cependant pas ministre des Affaires étrangères. J'exposai tout au Führer et j'usai de mon influence pour lui démontrer les avantages possibles de cet accord qui apporterait un soulagement à la tension générale. On ne pouvait pas savoir

si les autres tentatives faites sur le terrain politique ou diplomatique atteindraient leur but, mais si les quatre chefs de gouvernement des quatre grandes puissances de l'Europe occidentale se rencontraient, ce serait déjà un point acquis. M. von Neurath soutint ma thèse et le Führer l'accepta, en disant qu'on pouvait téléphoner au Duce. Attolico, qui attendait dehors, le fit immédiatement. Mussolini téléphona officiellement au Führer, et c'est ainsi qu'on décida du lieu de rencontre : Munich. Tard dans l'après-midi, l'ambassade d'Italie me prévint que le Premier Ministre anglais et le président du Conseil français acceptaient de se rendre le lendemain à Munich. J'ai demandé ensuite au Führer, ou mieux, je lui ai dit que j'irais à Munich avec lui ; il fut d'accord. Puis je proposai d'emmener dans mon train M. von Neurath. Sur ce point encore, il acquiesça. J'ai participé à plusieurs entretiens, et lorsque cela s'avérait nécessaire, j'ai équilibré les débats. Je me suis efforcé surtout de créer une atmosphère cordiale. J'eus des entretiens personnels avec M. Daladier et avec M. Chamberlain et je fus très content de la tournure qu'avaient pris les événements.

Dr STAHLER. — Peu de temps auparavant eut lieu l'Anschluss de l'Autriche au Reich. Quelles étaient les raisons qui amenèrent Hitler à prendre cette décision, et en quoi y avez-vous participé ?

ACCUSÉ GÖRING. — Hier, en donnant mon *curriculum vitae*, j'ai exposé au Tribunal que, personnellement, je me sentais étroitement uni à l'Autriche. J'ai passé la plus grande partie de ma jeunesse dans un château autrichien. Mon père, du temps du vieil Empire, parlait souvent d'une réunion future des provinces allemandes d'Autriche au Reich, car il était convaincu que l'Empire autrichien ne tiendrait plus longtemps. En 1918, j'ai vu la révolution en Autriche, où j'étais venu en avion pour deux jours, et l'effondrement de l'Empire des Habsbourg. Les représentants des provinces héréditaires allemandes, y compris le pays allemand des Sudètes, se réunirent alors à Vienne au Parlement et se déclarèrent libérés de l'État des Habsbourg par sa dissolution et déclarèrent tous, y compris les représentants des Sudètes allemands, que l'Autriche faisait partie du Reich ; si mes souvenirs sont exacts, ceci se passait sous le Gouvernement du chancelier fédéral social-démocrate, Renner. Cette déclaration des représentants du peuple autrichien allemand par laquelle ils exprimaient leur volonté de faire partie de l'Allemagne, fut altérée au moment de la paix de Saint-Germain et prohibée par le Diktat des États vainqueurs. Cela m'importait peu, pas plus qu'à tout autre Allemand. Il était évident qu'il fallait provoquer le moment et les conditions pour réunir ces deux nations sœurs, d'origine et de sang allemands. Lorsque nous vinmes au pouvoir, ce programme fit naturellement, comme je l'ai dit tout à l'heure, partie intégrante de la politique allemande.

Les assurances que Hitler donna à ce moment-là sur la souveraineté de l'Autriche n'étaient pas des mensonges; il parlait sérieusement. Au début il ne voyait probablement pas d'autre issue. J'étais moi-même beaucoup plus radical dans ce sens et je le priais, à différentes reprises, de ne pas prendre de position ferme sur la question autrichienne. Mais Hitler croyait qu'il fallait montrer des égards vis-à-vis de l'Italie.

Il était clair, surtout après la prise du pouvoir par le parti national-socialiste en Allemagne, que le parti national-socialiste autrichien allait s'accroître à son tour. Ce parti existait en Autriche avant la prise du pouvoir, de même que les origines du parti ouvrier national-socialiste remontent à l'Allemagne des Sudètes. Le Parti n'était donc nullement en Autriche une Cinquième colonne, préparant l'Anschluss, car le peuple autrichien lui-même voulait depuis toujours cet Anschluss.

Si l'idée de l'Anschluss n'était pas plus forte ni plus précise au sein du Gouvernement autrichien de l'époque, ce n'est pas parce que l'Autriche ne voulait pas sa réunion avec l'Allemagne, mais parce que la forme de gouvernement du national-socialisme était absolument incompatible avec la forme de gouvernement de l'Autriche. C'est de là que proviennent ces tensions, d'abord en Autriche même, dont le Ministère Public a parlé à plusieurs reprises dans son réquisitoire. Ces tensions devaient fatalement se produire, car les nationaux-socialistes prenaient plus au sérieux que le Gouvernement l'idée de l'Anschluss. Il en résulta un conflit politique. Nos sympathies étaient évidemment du côté des nationaux-socialistes; c'était tout à fait naturel, surtout si l'on considère que le Parti en Autriche était sérieusement persécuté. Un grand nombre de militants furent internés dans des camps qui n'étaient autres que des camps de concentration, mais qui portaient une autre dénomination.

Le chef du Parti autrichien a été, à un certain moment, un nommé Habicht, de Wiesbaden. Je ne le connaissais pas auparavant; je ne l'ai vu qu'une fois. Il laissa croire au Führer, avant l'affaire Dollfuss, que l'Armée autrichienne était décidée à agir de sa propre initiative, pour forcer le Gouvernement à accepter l'Anschluss ou le renverser. Si elle le faisait, le Parti en Autriche devrait-il donner son appui à cette action? Si l'Armée entreprenait une action dans ce but, il fallait évidemment, d'après le Führer, lui donner l'appui politique du Parti. Mais tout cela n'était qu'une duperie, car l'Armée autrichienne ne pensait nullement à attaquer le Gouvernement autrichien; il ne s'agissait que d'une Wehrmacht-Standarte, composée d'anciens membres, de membres démissionnaires ou renvoyés de la Wehrmacht autrichienne et qui s'étaient enrôlés dans le Parti.

C'est sur la base de cette fausse information que M Habicht entreprit cette affaire à Vienne. J'étais alors à Bayreuth avec le Führer. Celui-ci fit venir Habicht et lui reprocha très violemment de l'avoir mal informé, trompé et dupé.

Il regrettait beaucoup la mort de Dollfuss qui créait une position politique très difficile pour les nationaux-socialistes, surtout vis-à-vis de l'Italie. L'Italie mobilisa cinq divisions, qu'elle posta à la frontière du Brenner. Le Führer désirait calmer l'opinion au plus vite. C'est pourquoi il demanda à M. von Papen de se rendre à Vienne à titre d'ambassadeur extraordinaire pour calmer l'atmosphère.

Il ne faut pas oublier la situation quelque peu absurde qui s'était développée au cours des dernières années; à savoir qu'un pays essentiellement allemand tel que l'était l'Autriche, subissait moins l'influence du Reich allemand que celle du Gouvernement italien au point de vue politique. Je me souviens que M. Churchill avait déclaré que l'Autriche était pratiquement une filiale de l'Italie.

Après l'affaire Dollfuss, l'Italie prit une attitude très réservée à l'égard de l'Allemagne et elle laissait entrevoir qu'elle ferait tout contre l'Anschluss. En même temps que la clarification intérieure des relations entre l'Allemagne et l'Autriche, le Führer essayait d'obtenir un changement dans l'attitude de Mussolini sur cette question particulière. C'est pourquoi il se rendit peu après à Venise, ou peut-être avant. En tous cas, il essayait d'obtenir un changement d'attitude.

Par contre, j'étais d'avis que, malgré tout ce que le fascisme et le national-socialisme pouvaient avoir en commun, disons, idéologiquement, l'annexion du peuple frère m'importait bien davantage que cet accord. Et si cela ne pouvait se faire avec lui, il fallait le faire contre lui.

Vint alors la guerre d'Abyssinie et les sanctions contre l'Italie; on fit comprendre à l'Allemagne, sous une forme voilée, qu'il pourrait être avantageux pour ses affaires d'Autriche de contribuer à ces sanctions. C'était pour le Führer une décision très difficile à prendre car il devait opter délibérément et définitivement contre l'Italie et obtenir ainsi l'Anschluss, ou bien se faire une alliée de l'Italie, en gardant une attitude pro-italienne ou du moins correcte, et supprimer ainsi l'opposition de l'Italie à l'Anschluss. Je lui proposai alors de chercher à savoir d'abord qui était à l'origine de cette offre un peu vague sur l'Autriche faite du côté franco-britannique, si les deux Gouvernements désiraient réellement aboutir à un accord sur ce point et pouvaient donner des assurances dans le sens où nous l'entendions: à savoir que cette question serait considérée comme une affaire intérieure allemande et non de vagues assurances d'une coopération générale, etc.

Mes soupçons se confirmèrent que nous n'obtiendrions pas d'assurances claires et précises et, dans ces circonstances, il était plus utile d'empêcher que l'Italie ne fût l'adversaire principal de l'Anschluss en ne prenant aucune part aux différentes mesures de sanction contre l'Italie fasciste.

J'étais toujours d'avis que le grand intérêt national que présentait l'union de ces Allemands dominait tous les différends et toutes les divergences qui existaient entre les deux Gouvernements. Or, il était évidemment impossible que le Gouvernement du Grand Reich se retirât pour laisser peut-être l'Allemagne s'unir à l'Autriche ; il fallait que l'Anschluss se fit tôt ou tard.

Vint alors l'accord de Berchtesgaden. Je n'y ai pas assisté ; je n'étais même pas d'accord sur le principe, car j'étais opposé à ces déclarations, et même à toutes déclarations précises qui prolongeraient cette période d'indécision ; je ne concevais qu'une seule solution, l'union complète et totale de tous les Allemands.

Peu de temps après Berchtesgaden eut lieu le plébiscite demandé par Schuschnigg. Ce plébiscite était une chose impossible, une rupture de l'accord de Berchtesgaden. Je passe outre. Mais la forme de ce plébiscite est unique dans l'Histoire. On ne pouvait voter que « oui », et chaque électeur pouvait voter aussi souvent qu'il le voulait, cinq fois, six fois, sept fois ; si un bulletin était déchiré, il était compté pour un « oui », et ainsi de suite. Cela n'a vraiment plus d'intérêt. Il était donc bien évident dès le début que, même si les partisans du système Schuschnigg n'étaient qu'un petit nombre à exploiter ces possibilités, il ne pouvait y avoir qu'une majorité positive pour M. Schuschnigg. Toute cette affaire n'était qu'une farce.

Nous manifestâmes notre opposition par l'intermédiaire d'un membre du Gouvernement autrichien qui se trouvait alors en Allemagne, le général von Glaise-Horstenau, qui prit l'avion pour Vienne pour faire clairement comprendre à Schuschnigg et à Seyss-Inquart qui, depuis Berchtesgaden, faisait partie du cabinet Schuschnigg, que l'Allemagne ne pouvait pas tolérer cette provocation. En même temps, les troupes cantonnées aux abords de la frontière autrichienne furent alertées. Je crois que c'était un vendredi, le vendredi 11. Ce jour-là, j'étais à la Chancellerie du Reich, seul avec le Führer. J'appris par téléphone que von Glaise-Horstenau était arrivé, qu'il avait transmis notre requête de façon claire et sans équivoque et que l'on débattait maintenant ces questions. Si mes souvenirs sont exacts, on nous fit répondre que le plébiscite n'aurait pas lieu et que Schuschnigg était d'accord.

J'eus alors l'intuition que la situation était mouvante et que nous allions enfin avoir la possibilité, si longtemps et si ardemment attendue, d'amener une solution radicale. A partir de ce moment,

je dois prendre intégralement la responsabilité des événements ultérieurs, car c'était moins le Führer que moi-même qui donnait la cadence; sans tenir compte des doutes du Führer, c'est moi qui menai l'affaire jusqu'au développement final.

On a lu ici le texte de mes conversations téléphoniques. J'ai demandé de moi-même, sans en avoir d'abord référé au Führer, la démission immédiate du Chancelier Schuschnigg. Lorsqu'elle fut obtenue, j'ai formulé une autre exigence et déclaré que le moment de l'Anschluss était venu et, comme on le sait, l'Anschluss a eu lieu.

Il est un seul acte dont je ne suis pas l'auteur — et je ne le dis pas pour essayer de dégager ma responsabilité — car je ne connaissais pas les personnes intéressées (le Ministère Public en a pourtant fait état dans son réquisitoire) : j'ai donné une liste de ministres, c'est-à-dire, plus exactement, j'ai donné les noms des personnalités que nous désirions voir former le Gouvernement autrichien. Je connaissais Seyss-Inquart; il était évident qu'il devait prendre la Chancellerie fédérale. J'ai nommé Kaltenbrunner pour la sûreté. Je ne connaissais pas Kaltenbrunner; c'est là l'un des deux cas où le Führer est intervenu pour me donner des noms. J'ai aussi donné le nom de Fischböck sans le connaître, pour le ministère de l'Économie. La seule personne que j'amenai personnellement dans le cabinet était mon beau-frère, le Dr Hüber, comme ministre de la Justice, non pas parce qu'il était mon beau-frère, mais parce qu'il avait déjà été ministre de la Justice en Autriche dans le cabinet du prélat Seipel. Il n'était pas membre du Parti alors, mais il sortait des rangs de la Heimwehr et je voulais aussi avoir dans ce cabinet quelqu'un de ce groupe, qui avait au commencement travaillé avec nous, mais auquel nous nous étions ensuite opposés, et être sûr de mon influence sur cette personne afin que tout tendit réellement à amener l'Anschluss total. Car il se formait déjà des plans selon lesquels le Führer seul devait, par une union personnelle, devenir chef de l'Autriche allemande, en même temps que du Reich, en laissant subsister la séparation. Je considérais cette solution comme insupportable. Notre heure était venue, il fallait l'exploiter pour le mieux.

Dans la conversation que j'eus avec le ministre des Affaires étrangères von Ribbentrop, qui se trouvait alors à Londres, je soulignai que l'ultimatum ne provenait pas de nous mais de Seyss-Inquart. C'était absolument exact *de jure*. *De facto*, il émanait évidemment de moi. Mais les Anglais écoutaient cette conversation téléphonique et c'était une conversation diplomatique. Je n'ai encore jamais entendu des diplomates dire dans des circonstances semblables comment cela s'était passé, *de facto*, mais toujours comment cela s'est passé *de jure*. Pourquoi voulez-vous que je fasse exception? Dans cette conversation téléphonique, je demandai à M. von

Ribbentrop de prier le Gouvernement anglais de désigner des personnalités anglaises dans lesquelles il avait la plus entière confiance. Nous mettrions tout en œuvre pour que ces personnalités puissent circuler librement à travers toute l'Autriche, pour se rendre compte d'elles-mêmes que la grande majorité du peuple autrichien désirait l'Anschluss et l'accueillait avec enthousiasme. Lorsqu'on a traité ici la question autrichienne, on n'a jamais parlé du fait que le dimanche précédent — cette conversation eut lieu le vendredi — en Styrie, l'une des plus importantes provinces des pays héréditaires, un Anschluss intérieur avait eu lieu, avait pratiquement eu lieu ; la population avait déjà pris position en faveur de l'Anschluss et plus ou moins coupé les liens qui la rattachaient au Gouvernement de Vienne.

Dr STAHMER. — Je vous ai fait donner le compte rendu de cette conversation. Il a été transmis par le Ministère Public. La première partie n'a pas encore été lue, mais vous en avez exposé le contenu. Voulez-vous, s'il vous plaît, le regarder.

ACCUSÉ GÖRING. — Oui. J'attache de la valeur à ce qu'on ne lise de ce document que les passages les plus intéressants — je n'arrive pas à les trouver aussi rapidement — qui montrent que j'attachais beaucoup d'importance à ce que le Gouvernement anglais envoyât des personnalités de confiance pour constater aussitôt que possible l'état réel des faits ; et deuxièmement, que nous allions faire un plébiscite d'après le statut du plébiscite de la Sarre et que, quel que pût en être le résultat, nous le reconnaîtrions. Je pouvais très bien donner cette assurance, car personnellement je savais très bien qu'une majorité écrasante se prononcerait en faveur de l'Anschluss.

J'en viens maintenant à la partie décisive, l'entrée des troupes. C'était le deuxième point sur lequel le Führer et moi-même n'étions pas du même avis. Le Führer voulait que les troupes se rendissent en Autriche, sur la demande du nouveau gouvernement que nous avions choisi, le Gouvernement Seyss-Inquart, pour maintenir l'ordre dans le pays. J'y étais opposé ; non pas évidemment à l'entrée en Autriche, j'étais pour l'entrée en Autriche à n'importe quelle condition. C'était seulement sur les raisons de cette opération que portaient les divergences de vues. En effet, il pouvait y avoir des troubles en un point au moins, à savoir Vienne et Wiener-Neustadt, car une partie des marxistes autrichiens, qui avaient une fois déjà procédé à un soulèvement, étaient encore armés. Cela n'était pourtant pas d'une grande importance. Ce qui était par contre de la plus grande importance, c'était que les troupes allemandes entrent immédiatement en Autriche en nombre suffisant pour repousser tous les voisins qui pourraient avoir envie de revendiquer le moindre village autrichien.

Je voudrais souligner que Mussolini, à cette époque, n'avait pas encore pris de position définitive sur la question autrichienne bien que je l'aie influencé fortement en ce sens un an auparavant. Les Italiens avaient toujours un œil sur le Tyrol de l'Est. Je n'avais pas oublié leurs cinq divisions du Brenner. Les Hongrois me parlaient trop du Burgenland. Les Yougoslaves ont parlé une fois de la Carinthie, mais je crois leur avoir clairement fait comprendre que c'était de la folie.

Donc, pour prévenir une fois pour toutes la réalisation de tous ces espoirs qui aurait pu facilement avoir lieu en de telles circonstances, je désirais l'entrée des troupes allemandes avec ce slogan : « L'Anschluss est fait, l'Autriche est une partie de l'Allemagne, elle est donc entièrement et automatiquement sous la protection du Reich allemand et de sa Wehrmacht. »

Le Führer ne voulait pas insister autant sur cette démonstration de politique étrangère et il me demanda de faire envoyer par Seyss-Inquart le télégramme en question. Comme nous étions d'accord sur le point essentiel, l'entrée des troupes en Autriche, on s'explique très bien la conversation téléphonique dans laquelle je dis à Seyss-Inquart qu'il n'avait pas besoin d'envoyer un télégramme, qu'il me suffisait qu'il téléphonât. Voilà la raison. L'accord de Mussolini n'arriva qu'à 11 h. 30 du soir. On sait quel soulagement éprouva le Führer à la suite de cet accord. Dans la soirée de ce même jour, quand la situation fut bien claire et que l'on put voir comment les choses allaient se passer, je me rendis au Club des aviateurs où j'avais été invité quelques semaines auparavant à un bal. Je cite ce fait, car on l'a qualifié alors de manœuvre de camouflage. Mais les invitations avaient été envoyées, je crois avant même la conférence de Berchtesgaden. J'y rencontrai presque tous les diplomates. Je me retirai immédiatement avec l'ambassadeur de Grande-Bretagne, Sir Nevile Henderson et je discutai avec lui pendant deux heures, en lui expliquant toutes les raisons et en exposant toute la situation. Je lui ai demandé, ce que j'ai également demandé plus tard à Ribbentrop, de bien vouloir m'indiquer quel État du monde se trouvait lésé par notre union avec l'Autriche. A qui prenions-nous quelque chose et à qui portions-nous atteinte ? C'était une restitution absolue, car les deux parties avaient appartenu pendant des siècles à l'Empire allemand et ce n'étaient que les événements politiques, le régime monarchique et la sécession de l'Autriche qui les avaient séparées.

Lorsque le Führer se rendit, le lendemain matin, en Autriche, je pris en son absence la direction de toutes les affaires du Reich. J'interdis le retour de la Légion autrichienne — il s'agissait de gens tarés qui avaient quitté l'Autriche au début de la période de lutte — car je voulais éviter des troubles. En second lieu, pourtant, j'avais

fait en sorte, au nord du Danube, c'est-à-dire entre la frontière tchécoslovaque et le Danube, de ne laisser traverser les villages que par un seul bataillon pour que la Tchécoslovaquie se rendît parfaitement compte qu'il ne s'agissait ici que d'une affaire germano-autrichienne. Ce bataillon devait se rendre au nord du Danube pour que les villes de cette région pussent participer aux festivités.

Je voudrais, en conclusion, souligner deux choses : dans son long affidavit, M. Messersmith a mentionné qu'avant l'Anschluss j'avais fait plusieurs visites en Yougoslavie et en Hongrie afin de gagner ces deux États à l'idée de l'Anschluss ; lorsqu'il déclare que j'avais promis à la Yougoslavie une partie de la Carinthie, je dois dire que je ne le suis pas du tout. Mes visites en Yougoslavie et dans les autres pays des Balkans ne visaient qu'à l'amélioration des relations et surtout des relations commerciales qui me tenaient beaucoup à cœur pour le Plan de quatre ans : si jamais la Yougoslavie avait demandé un seul village de Carinthie, je lui aurais répliqué qu'il m'était impossible de lui donner une réponse, car s'il est un pays foncièrement allemand et qui l'a toujours été, c'est bien la Carinthie.

En second lieu, l'Accusation a parlé ici d'une guerre d'agression contre l'Autriche. Dans une guerre d'agression, on tire des coups de feu, on jette des bombes, etc. Mais en Autriche on n'a jeté qu'une seule chose : des fleurs. Le Ministère Public veut peut-être dire autre chose ; je pourrais alors être d'accord avec lui. Personnellement, j'ai toujours déclaré que je ferais tout pour éviter que cet Anschluss ne trouble la paix ; mais qu'à la longue, si on devait nous le refuser éternellement, je combattrais moi-même pour l'Autriche et non pas contre l'Autriche, pour ramener ces Allemands dans leur patrie.

Je crois avoir ainsi donné un bref exposé des événements d'Autriche. Je voudrais terminer en soulignant que ce n'est pas tant le Führer que moi-même qui porte toute la responsabilité de ces événements.

Dr STAHLER. — Le soir qui a précédé l'entrée des troupes allemandes en Autriche, vous aviez eu également une entrevue avec le Dr Mastny, ambassadeur de Tchécoslovaquie. A cette occasion, vous lui avez fait une déclaration sur votre parole d'honneur. Que pouvez-vous nous dire sur cette conversation ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je suis particulièrement heureux de pouvoir enfin parler de cette parole d'honneur dont il a été si souvent question au cours de ces derniers mois et dont on me fait un grief.

J'ai dit que, ce soir-là, presque tous les diplomates se trouvaient à ce bal. Après avoir parlé à Sir Nevile Henderson, je retournai dans la salle et l'ambassadeur de Tchécoslovaquie, le Dr Mastny, vint me trouver, très excité et tremblant, et me demanda ce qui

allait se passer cette nuit, si nous allions aussi entrer en Tchécoslovaquie. Je lui fis un bref exposé de la situation et je lui dis : « Non, il s'agit uniquement de l'annexion de l'Autriche ; cela ne touche nullement votre pays, surtout si vous ne vous en occupez pas ». Il me remercia et se rendit vraisemblablement au téléphone.

Mais peu de temps après, il revint encore plus excité et j'eus l'impression que, dans son excitation, il ne pouvait même plus me comprendre clairement. En présence d'autres personnes, je lui dis alors : « Excellence, écoutez-moi bien, je vous donne ma parole d'honneur personnelle, qu'il s'agit exclusivement de l'Anschluss de l'Autriche et qu'aucun soldat allemand n'approchera de la frontière tchécoslovaque. Faites en sorte que la Tchécoslovaquie ne mobilise pas, ce qui provoquerait une aggravation de la situation ». Il acquiesça.

Je ne lui ai jamais dit : « Je vous donne ma parole d'honneur que jamais nous ne nous occuperons de la Tchécoslovaquie », mais il ne me demandait des éclaircissements que pour cet événement et pour cette seule période, et je lui ai donné une explication valable pour cette période, car j'avais déjà exprimé clairement qu'il faudrait arriver un jour ou l'autre, d'une façon ou d'une autre, à une solution du problème des Allemands des Sudètes. Je ne me serais jamais lié sur ma parole d'honneur, ce qui eût été impossible, car j'avais déjà donné auparavant une déclaration contraire. On me demandait une explication sur les événements immédiats, sur les événements d'Autriche. Je pouvais en conscience lui donner l'assurance sur ma parole d'honneur que la Tchécoslovaquie ne serait pas touchée à cette occasion, car nous n'avions encore pris aucune décision pour fixer une date au sujet de la Tchécoslovaquie ou de la solution du problème des Sudètes.

Dr STAHLER. — Le 15 mars 1939 eut lieu une conversation entre Hitler et le président Hacha. Y assistiez-vous et quelle part avez-vous prise à cette conversation ?

ACCUSÉ GÖRING. — Il s'agit du début de l'instauration du Protectorat en Tchécoslovaquie. Après Munich, après l'accord de Munich et la solution de la question des Allemands des Sudètes, le Führer et ses collaborateurs pratiquèrent une mise au point militaire afin de parer aux difficultés qui pourraient surgir, après l'accord de Munich, des conséquences de l'occupation des zones visées ; les autorités militaires devaient prendre certaines mesures de précaution car, après l'occupation des zones, les troupes qui avaient été mises sur pied pour le « Cas Vert » (voir le dossier Grand Schmundt), avaient été démobilisées. Mais les événements pouvaient à tout moment, évoluer dans un sens susceptible de devenir extrêmement dangereux pour l'Allemagne. Il n'y a qu'à rappeler les commentaires de la presse russe, de la radio russe, sur

l'accord de Munich et sur l'occupation du pays des Sudètes. On ne pouvait pas parler de façon plus provocante. Il existait depuis longtemps des rapports entre Prague et Moscou. Prague, déçue par l'accord de Munich, pouvait maintenant avoir resserré ses liens avec Moscou. Nous en vîmes les signes, dans le corps des officiers tchèques en particulier, et on nous en informa. Pour le cas où il pouvait en résulter quelque danger pour l'Allemagne, les diverses autorités militaires avaient reçu des instructions afin de prendre des mesures préventives, comme il était de leur devoir. Cet ordre n'a rien à voir avec l'intention d'occuper peu après, le reste de la Tchécoslovaquie.

Je me rendis moi-même fin janvier sur la Riviera pour mes premières longues vacances et, pendant cette période, j'abandonnai délibérément toutes mes affaires. Au début de mars, à ma grande surprise, un courrier spécial du Führer m'apporta une lettre m'informant que le déroulement des événements en Tchécoslovaquie était tel qu'il ne pouvait impunément leur laisser libre cours. Ils devenaient une menace croissante pour l'Allemagne et il était maintenant résolu à résoudre la question en éliminant la Tchécoslovaquie sous le prétexte qu'elle constituait une source de danger en plein centre de l'Allemagne; pour y réussir, il songeait d'abord à l'occuper.

Pendant ce temps, j'étais à San Remo où j'avais rencontré beaucoup d'Anglais. J'avais eu l'impression qu'ils s'étaient résignés aux accords de Munich et les avaient trouvés tout à fait satisfaisants, mais qu'il ne fallait plus toucher à la Tchécoslovaquie sans risquer de provoquer une grande agitation.

Je renvoyai une lettre par le courrier; peut-être se trouve-t-elle parmi les nombreuses tonnes de documents que possède le Ministère Public. Je comprendrais d'ailleurs qu'on ne la produise pas, car ce serait plutôt un document à décharge. Dans cette lettre, j'exposais mon point de vue au Führer et j'écrivais à peu près ceci: si cet événement se produisait, il entraînerait une très sérieuse perte de prestige pour le Premier Ministre anglais Chamberlain et je croyais qu'il aurait du mal à y survivre. M. Churchill ferait probablement son entrée et le Führer connaissait l'attitude de Churchill vis-à-vis de l'Allemagne. Deuxièmement, on comprendrait mal, car peu de temps auparavant nous avons posé les bases d'un apaisement général. Troisièmement, je croyais pouvoir le tranquilliser en lui disant qu'à mon avis, le danger qu'il voulait éliminer par une occupation de la Tchécoslovaquie pourrait l'être par une voie un peu plus longue en évitant tout ce qui pourrait exciter la Tchécoslovaquie aussi bien que les autres pays. J'étais convaincu qu'après la séparation du pays des Sudètes et le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, la pénétration économique en Tchécoslovaquie ne

serait qu'une question de temps, c'est-à-dire que j'espérais qu'en créant de forts liens économiques, on arriverait à une union des communications, de la douane et de la monnaie, qui servirait les intérêts économiques des deux pays. Si on avait pu le réaliser, il y aurait eu une Tchécoslovaquie souveraine liée politiquement de façon si étroite à l'Allemagne et aux intérêts allemands qu'à mon avis, il n'aurait pu en résulter aucun danger. En tout cas nous ne contrecarrerions d'aucune façon la Slovaquie si elle exprimait très fortement son désir d'indépendance; nous pourrions, au contraire, lui donner notre appui, car naturellement la communauté d'intérêts et par conséquent, la coopération économique, deviendraient encore plus étroites, puisque, si la Slovaquie se séparait, les deux pays seraient alors obligés de se tourner vers l'Allemagne pour les questions économiques, si bien qu'il serait possible d'intéresser ces deux pays et de les lier à l'Allemagne.

Le messenger emporta cette lettre dont je vous ai donné la substance. Je n'entendis parler de rien pendant quelques jours.

LE PRÉSIDENT. — Peut-être serait-il temps de suspendre l'audience ?

(L'audience est suspendue.)

Dr STAHLER. — Voulez-vous continuer, s'il vous plaît ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je fus alors rappelé d'urgence à Berlin. J'arrivai le matin à Berlin et le président Hacha le soir du même jour. Je soumis verbalement au Führer le point de vue que j'avais déjà souligné dans ma lettre. Le Führer me signala, d'après certaines preuves qu'il possédait, que la situation en Tchécoslovaquie avait pris une tournure plus sérieuse. Cet État s'était désagrégé à cause de la scission de la Slovaquie; mais ce n'était pas là la question décisive. Il me montra des documents du service de renseignements signalant qu'il y avait des commissions de l'Aviation russe pour la formation des cadres, sur certains des aérodromes de Tchécoslovaquie, contrairement aux stipulations de l'Accord de Munich; il craignait que la Tchécoslovaquie, surtout après le détachement de la Slovaquie, fût utilisée comme base aérienne russe. Il était résolu à éliminer ce danger. Il me dit alors que le président Hacha avait demandé au Führer de lui accorder une entrevue et qu'il arriverait dans la soirée; le Führer désirait que je sois également présent à la Chancellerie du Reich.

Le président Hacha arriva et eut d'abord un entretien avec le ministre des Affaires étrangères du Reich. Il vint voir le Führer cependant: nous le saluâmes en quelques mots; il eut en premier lieu un entretien seul avec le Führer; puis nous fûmes appelés. Je lui parlai ensuite en présence de son ambassadeur et je le poussai à satisfaire d'urgence à la demande du Führer et à retirer ses troupes à l'entrée des Forces allemandes, pour éviter toute effusion de

sang. Je lui dis que toute résistance serait vaine car le Führer avait pris cette décision et considérait cette action comme nécessaire. Ce ne serait qu'une effusion de sang inutile, car toute résistance de longue durée s'avérait absolument impossible.

J'ai déclaré à ce sujet que je serais navré de devoir bombarder la belle ville de Prague. Personne n'avait d'ailleurs l'intention de bombarder Prague, et aucun ordre n'avait été donné à cet effet car même dans l'éventualité d'une résistance, le bombardement n'était pas nécessaire; il aurait de toute façon été très facile de briser la résistance sans ce bombardement. Mais je pensais que ce pouvait être un argument susceptible d'accélérer l'affaire. Je réussis à lui faire donner une communication téléphonique avec son Gouvernement à Prague et il donna l'ordre; l'occupation et l'entrée à Prague eurent donc lieu le lendemain.

Dr STAHMER. — Avez-vous accompagné le Führer à Prague?

ACCUSÉ GÖRING. — Non, je n'ai pas accompagné le Führer à Prague. J'étais plutôt contrarié. Je ne suis jamais allé ni en Tchécoslovaquie, ni dans l'Allemagne des Sudètes après cet incident excepté quand, le 21 avril 1945, j'ai traversé rapidement une partie de la Tchécoslovaquie.

Dr STAHMER. — Pourquoi étiez-vous de mauvaise humeur?

ACCUSÉ GÖRING. — Parce que toute cette affaire s'est déroulée en grande partie par-dessus ma tête.

Dr STAHMER. — D'autres puissances ont-elles pris part à l'occupation de la Tchécoslovaquie?

ACCUSÉ GÖRING. — Oui, la Pologne a pris le territoire d'Olsa.

Dr STAHMER. — Le Ministère Public a présenté un document dont on tire la conclusion qu'on devait assassiner l'ambassadeur d'Allemagne à la suite de démonstrations anti-allemandes à Prague. On devait présenter cet assassinat de l'ambassadeur allemand comme un prétexte pour l'annexion.

ACCUSÉ GÖRING. — Cette histoire vient avant la solution du problème des Allemands des Sudètes et j'ai très attentivement écouté quand ce point a été soulevé. Je me rappelle très bien comment se sont déroulés les événements.

Cet assassinat n'a pas fait l'objet de discussions et ne doit pas être présenté sous un jour tel que nous voulions assassiner notre propre ambassadeur, ou même que nous pouvions considérer cette éventualité comme une occasion de résoudre le problème. Nous avons simplement pensé aux éventualités qui pourraient amener un conflit immédiat. On a considéré entre autres que, dans l'état de tension qui existait entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne à cause du pays des Sudètes, l'ambassadeur d'Allemagne à Prague pourrait

effectivement être assassiné par les Tchèques, ce qui nécessiterait de toute façon et au mépris de toute autre tractation politique une action immédiate de la part de l'Allemagne.

On pouvait envisager cette éventualité car on ne pouvait nier que de nombreuses manifestations avaient eu lieu devant l'ambassade d'Allemagne à Prague, et c'est pour cette raison — la situation devenant menaçante — que l'Allemagne avait envoyé des armes à l'ambassade pour qu'elle pût se défendre. C'est à ce sujet qu'il a été question de cette éventualité. Ces faits ont été mal interprétés ici. Nous ne voulions pas assassiner l'ambassadeur pour avoir un prétexte, mais nous envisagions la possibilité d'un tel assassinat par d'autres personnes, et le Führer aurait agi immédiatement pour répondre à ce geste.

Dr STAHLER. — Quelles ont été les confiscations opérées en Tchécoslovaquie ?

ACCUSÉ GÖRING. — Il n'y eut pas de confiscations en Tchécoslovaquie avant la guerre, c'est-à-dire qu'on n'a prélevé aucune richesse économique. Au contraire, la forte capacité économique de la Tchécoslovaquie fut incluse dans la capacité économique de l'Allemagne. Ce qui signifie avant tout que nous attachions un grand prix, maintenant que le Protectorat était établi et l'opération terminée, à ce que tout naturellement les usines Skoda et les fabriques d'armes de Brno, c'est-à-dire les plus importantes usines d'armement, fussent incluses dans le potentiel d'armement de l'Allemagne. Ce qui veut dire qu'on leur envoya une quantité de commandes. Nous avons, en outre, créé de nouvelles industries et nous avons donné notre appui en ce sens.

On nous a reproché entre autres d'avoir démonté les rails neufs et de les avoir remplacés par de vieux rails envoyés d'Allemagne. Je crois que cette affirmation est complètement erronée car le système des communications en Tchécoslovaquie, dans le Protectorat, était pour l'Allemagne des plus importants; toutes les communications du Sud-Est venant des Balkans traversaient le Protectorat: une ligne Vienne-Prague-Dresde et Berlin et une autre ligne Vienne-Lundenburg-Oderberg-Breslau. Le canal étant encore inachevé, le transport de toutes les richesses économiques pouvait se faire par le chemin le plus court sans contourner la frontière. Nous aurions été bien fous d'affaiblir ce réseau de communications. Je ne vois qu'une explication à cette assertion, c'est qu'au cours de travaux d'extension du réseau ferroviaire on s'est peut-être servi de rails provenant des stocks allemands et qui ont plus tard été qualifiés de vieux rails dans le rapport du Gouvernement. Mais il est parfaitement ridicule de dire que nous avons démonté des rails neufs.

De plus, il va sans dire que, le pays des Sudètes étant inclus dans le Reich, l'accusation suivant laquelle les propriétés d'État et

les forêts étaient devenues possession de l'État allemand n'a pas de portée, car il est évident qu'après annexion d'un pays, les propriétés d'État de ce pays doivent être transférées à l'autre. De même, et ce point concerne le pays des Sudètes, l'accusation portant sur la main-mise par les banques allemandes sur les établissements bancaires est également injustifiée puisque la monnaie allemande avait été introduite dans le pays ; il fallait bien alors modifier aussi le statut des banques affiliées.

En ce qui concerne le Protectorat ultérieur, j'ai déjà dit que j'avais préparé une forte pénétration économique en Tchécoslovaquie avant même la création de ce Protectorat, d'une part parce que nous avions acquis les actions d'autres détenteurs, ce qui nous a permis de participer dans les entreprises tchèques et slovaques, d'autre part, si je me souviens bien, parce que certains prêts qui avaient été retirés par les puissances de l'Ouest nous avaient été consentis. Les Reichswerke Hermann Göring intervinrent elles aussi car ils avaient acquis un gros paquet d'actions des usines Skoda afin d'utiliser ces dernières comme usines de finissage des produits de leurs propres entreprises d'aciéries et de laminage, comme ils le faisaient pour d'autres usines en Allemagne. Il est donc normal qu'après la création du Protectorat, toute sa capacité économique ait été amalgamée à la capacité économique de l'Allemagne.

Dr STAHLER. — Le 15 novembre 1937 eut lieu une conférence avec le Führer à la Chancellerie du Reich ; le colonel Hossbach a rédigé un compte rendu de cette conférence qu'on a appelé le testament de Hitler. Il a fait ici à plusieurs reprises l'objet de discussions. Pourriez-vous nous donner une courte explication sur le sens de cette conférence ? Je vais vous faire montrer le document pour rappeler vos souvenirs. C'est le document PS-386.

ACCUSÉ GÖRING. — On m'a déjà montré ce document ici, et j'en connais à peu près le contenu. Ce document a joué un rôle important dans l'exposé des charges, car il s'y trouve sous le titre « Testament de Hitler ». Effectivement, Hossbach a employé dans un passage — je ne le retrouve pas — le terme de « testament ». Voici quelques indications sur l'aspect technique de ce compte rendu. Hossbach était premier aide de camp du Führer. Il assistait aux réunions en cette qualité et prenait des notes. Ce document est donc un compte rendu qui contient toutes les erreurs qui se produisent facilement dans un rapport qui n'est pas pris en note par des sténographes et qui, en certaines circonstances, mentionne l'opinion personnelle ou l'interprétation de celui qui en est l'auteur.

Comme je l'ai déjà dit, un certain nombre de points correspondent exactement aux paroles du Führer ; mais sur d'autres points ou pour d'autres formules, je peux dire qu'ils n'ont aucun rapport

avec ce qu'a dit le Führer. J'ai tellement vu pendant ces derniers mois de procès-verbaux d'interrogatoires qui n'avaient souvent rien à voir avec les déclarations qui avaient été faites ou avec leur esprit que je dois attirer ici aussi l'attention sur les sources d'erreurs.

En ce qui concerne le mot « testament », son emploi ici est absolument contraire aux conceptions du Führer. Et si quelqu'un connaît bien ces conceptions, c'est moi.

La décision qui me faisait son successeur ne fut pas prise le 1^{er} septembre 1939, mais à la fin de l'automne 1939. J'ai souvent eu l'occasion de discuter avec le Führer la question d'un « testament politique ». Le Führer repoussa cette idée en prétendant qu'on ne pouvait jamais désigner un successeur dans un testament politique car il fallait garder en tous temps une complète liberté d'action au milieu de l'évolution et des événements politiques. Il était très possible de rédiger un exposé sur des points de vue et des désirs politiques, mais jamais sous la forme d'un testament qui engageât définitivement.

Voici quel était alors le point de vue du Führer et il est resté le même pendant tout le temps où il m'a accordé sa confiance.

Quel était donc le but de cette conférence? Le ministre de la Guerre, le Commandant en chef de l'Armée de terre, le Commandant en chef de la Marine et celui de l'Aviation, le ministre des Affaires étrangères du Reich avaient été convoqués. Le Führer m'avisa un peu avant la réunion, car j'étais arrivé plus tôt, qu'il réunissait cette conférence principalement pour faire pression sur le général von Fritsch parce qu'il n'était en rien satisfait du réarmement de l'Armée et qu'il ne serait peut-être pas inutile que M. Blomberg exerçât lui aussi une certaine pression sur Fritsch.

Je demandai pourquoi von Neurath devait y assister. Il ne voulait pas que la réunion eût une allure trop militaire, mais il voulait faire nettement comprendre aux commandants en chef — pour moi ce n'était pas la peine — mais surtout à Fritsch, que la situation de la politique étrangère nécessitait une accélération au maximum du rythme de l'armement; c'est pourquoi il avait demandé au ministre des Affaires étrangères de venir, mais celui-ci ne savait rien de tout cela.

Tout fut exposé comme le Führer aimait à le faire dans des cas de ce genre. Il prit le sujet très largement, plaça les faits dans leur cadre politique et parla de la situation mondiale sous tous les angles; pour quelqu'un qui le connaissait aussi bien que moi, son plan était très net. Il parlait évidemment de ses grands projets et de la situation politique pour conclure dans le sens d'un armement fort. Je dois dire que si, une ou deux heures plus tard, le Führer avait parlé à un autre groupe, à des diplomates des Affaires étrangères ou à des

fonctionnaires du Parti, par exemple, il aurait probablement présenté les choses d'une manière totalement différente.

Quelques-unes de ces déclarations reflètent néanmoins l'attitude fondamentale du Führer, mais je ne peux, avec la meilleure volonté du monde, accorder à ce document l'importance et la valeur qu'on lui donne ici.

Dr STAHLER. — Vous avez dit que vous étiez considéré comme le successeur éventuel du Führer? Étiez-vous, en cette qualité, initié à tous les problèmes politiques de Hitler?

ACCUSÉ GÖRING. — Je parle en ce moment de la période pendant laquelle mes relations avec Hitler étaient bonnes, période qui se prolongea pendant une bonne partie de la guerre. Il m'informa naturellement de tous les problèmes politiques et militaires importants, le plus souvent au cours de longues et fréquentes discussions qui pouvaient durer des heures journalièrement. Souvent d'ailleurs j'ai été tout à fait surpris du développement de certaines questions de politique étrangère, mais chaque fois que c'était possible, je les étudiais moi-même; en effet, le Führer a déclaré dans un autre passage que j'avais une nette opinion personnelle en politique étrangère et qu'il ne lui était pas toujours facile de me suivre sur ce terrain. Mais je veux souligner que j'étais naturellement initié à toutes les questions importantes de la politique.

Dr STAHLER. — Le 23 mai 1939 eut lieu chez le Führer une conférence qui a été brièvement mentionnée au cours de l'interrogatoire du témoin Milch. On en a également rédigé un compte rendu; c'est le document L-79. D'après ce procès-verbal, vous avez participé à cette conférence, mais le témoin Milch déclare que vous n'y assistiez pas.

ACCUSÉ GÖRING. — En effet, je n'y assistais pas. Milch a été appelé au dernier moment pour m'y représenter... Mais naturellement, quand le témoin dit qu'il n'avait pas reçu du Führer l'autorisation de me mettre au courant, vous devez comprendre par là que le Führer ne voulait pas que je fusse informé de cette question par le truchement de mon secrétaire d'État, mais qu'il voulait m'en informer lui-même. Mais non, j'ai réellement assisté à cette réunion. Je le vois à l'instant par un autre indice; mais même si je n'y avais pas assisté, je crois que Milch devait penser à une autre réunion. Cela n'aurait d'ailleurs aucune importance car il est inconcevable que le Führer ait eu une conférence avec ces messieurs sans m'en aviser avant ou après, même dans l'hypothèse où je n'aurais pas pu m'y rendre. Cela ne présente aucune importance. Il est parfaitement évident qu'en de pareils cas j'étais avisé avant la séance ou, si je n'y avais pas assisté, le Führer m'en faisait une relation détaillée. Mais je conclus que Milch doit s'être trompé et pense probablement

à une autre conférence, car je me souviens très bien maintenant qu'au dernier moment encore, j'ai posé des questions sur le programme d'armement.

Dr STAHLER. — Que signifiait cette conférence ?

ACCUSÉ GÖRING. — C'était une conférence tenue par le Führer dans laquelle il exposa une fois encore ses points de vue sur la situation et les tâches qui s'imposaient en conséquence aux Forces armées. Le point principal était, une fois de plus, de montrer à l'Armée que, tant au point de vue de l'armement que de la préparation des troupes, il envisageait toutes les éventualités politiques et qu'il voulait avoir une liberté complète pour prendre une décision.

C'est en partie un examen rétrospectif des événements qui se sont déroulés jusqu'à ce moment-là, et je n'ai pas besoin de souligner combien il est facile de voir des événements quand on les considère après coup sous un angle de développements tout différent de celui sous lequel ils se sont réellement déroulés. Je peux facilement dire que j'ai voulu ceci ou cela, puisque je l'ai accompli entre temps, et je peux dire aussi facilement, et c'est inévitablement le cas, que c'était depuis toujours mon intention, même si l'on sait pertinemment qu'à l'origine cela dépendait d'autres facteurs qui devaient jouer et que, dans certaines circonstances, mes intentions ont été à l'époque tout à fait différentes.

D'une façon générale c'est un nouvel exemple de fautes dues aux interprétations erronées d'un aide de camp. En gros, il s'agit bien là de l'une de ces conférences typiques que tenait le Führer quand il voulait atteindre un but précis et lui donner l'importance nécessaire.

Dr STAHLER. — Entre 1935 et 1938, vous avez fait plusieurs visites officielles en Pologne. Quel a été l'objet de ces visites ?

ACCUSÉ GÖRING. — Après l'éclaircissement des rapports entre l'Allemagne et la Pologne en 1934, le Führer désirait renforcer les bases du pacte et créer une atmosphère meilleure. Il me pria d'assumer cette tâche parce qu'il pensait que je pouvais m'entretenir facilement avec les personnalités polonaises, ce qui fut effectivement le cas. Le chef de l'État m'avait invité en 1935 ; à partir de cette époque, en 1935, 1936, 1937, je passai chaque année une ou deux semaines en Pologne. J'eus une longue conversation avec le maréchal Pilsudski et rencontrai plus tard le ministre des Affaires étrangères et le maréchal Rydz-Smygly.

Le Führer m'avait alors confié non une mission de camouflage, mais une mission très sérieuse, qui était à côté de l'amélioration générale des relations, de dire à la Pologne que le Führer avait intérêt à ce que la Pologne fût forte parce qu'une Pologne forte serait une bonne barrière entre l'Allemagne et la Russie. Le Führer

avait souligné à cette époque qu'il serait certainement possible de trouver une solution du problème de Dantzig et du Corridor et que, d'ici-là, on trouverait bien une occasion de débattre ce problème avec la Pologne. Le problème lituanien y joua aussi un rôle ; mais ce qui compte, c'est que le Führer n'a pas dit : « Endormez la Pologne, je l'attaquerai ensuite ». Jamais — comme on l'a plusieurs fois exposé ici — nous ne nous sommes réunis dès le début pour décider, en complotant, chaque point de nos plans pour les années à venir ; au contraire, toutes les décisions que nous prenions procédaient du jeu des forces politiques et des intérêts, comme il en est de la politique de tous les pays du monde. J'étais chargé de cette mission et je l'ai considérée comme un devoir et je l'ai accomplie honnêtement. C'est pourquoi, lorsque se produisit plus tard le conflit avec la Pologne, la situation était assez désagréable.

Dr STAHMER. — Quelle était votre opinion sur les questions de Memel, de Dantzig et du couloir polonais ?

ACCUSÉ GÖRING. — Ma position a toujours été très claire et sans équivoque. Dantzig et l'État libre constituaient un territoire essentiellement allemand et, comme tels, devaient un jour revenir à l'Allemagne. D'autre part, nous reconnaissons absolument que la Pologne devait avoir un accès à la mer et un port. C'est pour cela que notre idée première était : retour au Reich de Dantzig et de l'État libre et une voie de communication allemande à travers le Corridor polonais. Voilà quelle était la très modeste exigence que nous considérâmes longtemps comme absolument indispensable et que nous paraissait tout à fait acceptable.

Dr STAHMER. — Il y a eu une autre conférence chez le Führer le 23 novembre 1939. Le procès-verbal de cette réunion constitue le document PS-789 qui a été présenté au Tribunal. Je vous prie de prendre connaissance de ce document et de me dire brièvement ce que vous pensez de son contenu.

ACCUSÉ GÖRING. — Je puis être relativement bref à ce sujet. C'est une allocution adressée aux commandants en chef et aux chefs des armées et formations qui étaient prêtes pour l'attaque à l'Ouest, après la défaite de la Pologne. Il est tout à fait normal, et il n'y a pas à le discuter, que lorsque le Commandant suprême qui dirige effectivement une armée décide d'entreprendre une opération stratégique et tactique de grande envergure, comme dans notre cas particulier, après la fin de la campagne de Pologne, le Führer voulait à tout prix, ce qui était absolument exact, faire ses mouvements de troupes à la fin de l'automne et diriger ses coups sur la France pour terminer les opérations au cours de l'automne et de l'hiver 1939. C'est le temps qui l'en a empêché. En effet, cette opération ne pouvait pas être réalisée, surtout la pénétration de la ligne

Maginot à Sedan, sans le concours de l'Aviation. Il fallait un temps favorable pour les opérations aériennes, au moins pendant quatre ou cinq jours au début de l'attaque. Ce n'est que parce que les conditions atmosphériques n'étaient pas sûres que les semaines ont passé les unes après les autres jusqu'à l'hiver, ce qui nous a obligés, après Noël et le Jour de l'An, à reporter l'opération au début du printemps.

Mais cette conférence se place à une époque où il croyait encore pouvoir mener ces opérations à bonne fin. Il réunit donc les Commandants en chef et leur fit connaître les dispositions pour l'attaque. C'était une de ses allocutions habituelles dans des cas de ce genre. Il est naturel, étant donné que Hitler n'était pas seulement un soldat mais avant tout un homme politique, qu'il ait toujours mêlé, au cours de ces allocutions, dans lesquelles un soldat se serait limité à des questions purement militaires et stratégiques, des considérations politiques, ses conceptions et ses principes politiques. Il ne faut pas oublier qu'il ne parlait pas simplement comme Commandant suprême de l'Armée, mais aussi comme chef d'État, comme chef du Gouvernement allemand; c'est pour cette raison qu'il donnait fréquemment, même aux discours militaires, une allure si fortement politique.

Mais on ne demandait pas à un général s'il approuvait ou non les principes essentiels de cette politique. Lors de ces allocutions, on ne demandait même pas au général s'il approuvait ou non le plan militaire; cela avait lieu à un autre moment. Quand une question était réglée et qu'il avait discuté les questions purement stratégiques et tactiques avec chacun des commandants, il donnait encore un résumé d'allure fortement politique dans lequel il exposait aux généraux ses grandes idées et ses conclusions dernières. J'insiste là-dessus parce qu'on en a souvent parlé ici; si un général avait dit « Mon Führer, je considère que vos explications sont inexactes et qu'elles ne concordent pas avec les engagements que nous avons pris » ou « Cette politique ne peut avoir notre approbation », c'eût été invraisemblable et non pas seulement parce que le général en question aurait été fusillé; j'aurais douté du bon sens de ce général car comment peut-on imaginer qu'on puisse diriger un État si l'on admet que pendant ou avant une guerre décidée par le Gouvernement, à tort ou à raison, un général puisse dire: « J'y vais » ou « Je n'y vais pas, mon corps d'armée reste dans ses cantonnements; je dois d'abord demander à ma division; peut-être l'une ira-t-elle et l'autre pas ». Ce droit, en dernière analyse, devrait aussi être accordé au soldat de deuxième classe. Ce serait peut-être le meilleur moyen d'éviter les guerres à l'avenir que de demander à chaque soldat s'il préfère rester chez lui. Peut-être, mais certainement pas dans un État totalitaire, et c'est ce que je

voudrais souligner. Dans tous les États du monde, la formule militaire est clairement définie. En cas de guerre, ou quand le Gouvernement décide la guerre, les chefs militaires reçoivent leurs missions militaires. Ils peuvent à ce sujet prendre position, proposer d'enfoncer d'abord l'aile droite ou l'aile gauche ou d'attaquer au centre ; mais tout le reste, le fait par exemple de traverser un pays neutre, ne regarde en rien les chefs militaires. Le Gouvernement de l'État en est exclusivement responsable. Et en cette matière il n'y avait nullement possibilité d'amener une discussion générale sur la question de droit ; les généraux avaient déjà reçu leurs ordres. Le Commandant suprême avait décidé et le soldat n'avait plus à discuter. Et la situation d'un Feldmarschall était la même que celle d'un simple soldat.

Dr STAHER. — Un décret du Führer du 7 octobre 1939 porte votre signature. On donne dans ce décret une mission de germanisation à Himmler. Ce texte est présenté sous le n° PS-686. Voulez-vous le regarder et me dire ce qu'il signifiait ?

(Le document est présenté à l'accusé.)

ACCUSÉ GÖRING. — Ce décret du 7 octobre 1939 a été publié après la fin de la campagne de Pologne. La Pologne était vaincue, l'État polonais, en tant que tel, n'existait plus. Je vous renvoie à la note du Commissaire du peuple Molotov qui prenait position à ce sujet. La victoire des armes réparait l'injustice que nous avons subie, nous Allemands, quand le Diktat de Versailles priva le Reich des provinces allemandes pour les rattacher à la Pologne. Il nous paraissait donc naturel que cette partie de la Pologne, allemande jusqu'en 1918, fût germanisée à nouveau, c'est-à-dire rentrât dans la famille allemande. Or, sur ce territoire, pendant toutes ces années, plus d'un million d'Allemands, qui y habitaient depuis longtemps et possédaient des propriétés, surtout des propriétés agricoles, des fermes, etc., avaient été expulsés et dépossédés de leurs propriétés. C'est ce qui ressort de nombreuses plaintes adressées, après 1919, à la Société des Nations et une étude de toutes les plaintes et de tous les rapports sur ces incidents qui ont été envoyés à la SDN et qui doivent se trouver encore dans les archives de Genève, confirmera l'étendue du travail entrepris par les Polonais sur ces territoires. Le décret dont il s'agit ici tendait à renverser cette situation en germanisant ces propriétés, c'est-à-dire à rendre à des Allemands les biens, fermes, etc. dont on avait dépossédé des Allemands. Je n'étais pas très satisfait que ce fût Himmler qui reçût cette mission, mais cela n'avait pas grande importance à ce moment-là. Cependant ce n'est pas en tant que chef de la Police qu'il fut chargé de cette mission, mais on sait qu'il s'était toujours intéressé aux questions relatives à la nouvelle évolution du citoyen allemand ; c'est ainsi que ce service, je ne sais plus très bien son nom, Volkstum,

peut-être... Je vous demande pardon un instant... Le nom d'ailleurs importe peu... C'est en tout cas Himmler qui fut chargé de cette mission. Le Führer promulgua ce décret et je le signai tout naturellement puisque je présidais alors le Conseil des ministres. Ce décret a été également signé par Lammers, chef de la Chancellerie du Reich. Ce sont des signatures tout à fait normales. Ma position dans cette question est tout à fait positive, car elle correspondait à mes conceptions : les territoires allemands d'où avaient été chassés les Allemands devaient retourner aux Allemands. Mais je tiens à vous faire remarquer qu'il s'agissait là, à vrai dire, d'anciennes provinces allemandes.

Dr STAHLER. — Vous parlez des provinces occupées de l'ouest de la Pologne ?

ACCUSÉ GÖRING. — Oui. Le Gouvernement, par exemple, n'était pas destiné à être germanisé. Si l'on a procédé plus tard à une colonisation allemande dans le Gouvernement — je ne connais pas bien cette question — ce ne fut pas en tout cas sur la base de ce décret. Vous m'avez demandé tout à l'heure ce que je pensais de la question de Memel, je crois.

Dr STAHLER. — Oui.

ACCUSÉ GÖRING. — J'ai insisté sur Dantzig et le Corridor polonais ; Memel constituait une question relativement peu importante. D'après le Traité de Versailles ou une décision de la Société des Nations, il devait y avoir un plébiscite à Memel. Peu de temps avant, les Litvaniens occupèrent Memel et le territoire de Memel pour empêcher le plébiscite ; la Lituanie incorpora Memel à son territoire, nous mettant ainsi devant un fait accompli. Les plaintes formulées à l'époque par le Gouvernement du Reich n'eurent pas plus d'effet que les plaintes formulées précédemment auprès de la Société des Nations. On regrettait le geste des Litvaniens, on le trouvait injuste et malhonnête, mais il ne pouvait être question de restitution ni même du plébiscite prévu. Après l'occupation de Memel par les Litvaniens, en violation de toutes les conventions, notre nation avait évidemment le droit de rétablir l'ordre et de réoccuper Memel à son tour.

Dr STAHLER. — Le 19 octobre 1939, vous avez publié un décret ordonnant la saisie des biens polonais. Ce décret constitue le document EC-410. Je vous prie de prendre position sur ce document.

(Le document est présenté à l'accusé.)

ACCUSÉ GÖRING. — C'est un décret qui donne des indications générales sur la manière dont il fallait procéder, au point de vue économique, sur l'ensemble des territoires polonais que nous occupions. Il prévoyait la saisie et l'administration des biens de l'État polonais dans les territoires occupés par les troupes allemandes.

le règlement des questions financières et bancaires, l'institution de nouvelles dispositions économiques, la préparation du règlement, qui devenait nécessaire, des litiges financiers avec les étrangers. Les confiscations ne pouvaient être effectuées que par le service compétent à l'Est, etc. Il ne s'agissait pas tellement de saisie de biens. Ce n'était pas cela. Au contraire, même dans le Gouvernement, le système économique existant, d'intérêt militaire, a été renforcé et développé, celui en particulier qui intéressait l'effort de guerre. Les branches de l'économie qui n'étaient pas absolument essentielles furent restreintes dans la même mesure qu'en Allemagne et dans tous les autres États pendant la guerre. En ce qui concerne les matières premières importantes pour la conduite de la guerre, telles que l'acier, le cuivre ou le zinc, ma conception, ou pour mieux dire, mon intention était de faire procéder à la transformation de ces matières, là où il était possible de le faire le plus rapidement. Si l'emplacement et les moyens de communication le permettaient, il fallait le faire sur place. Quand ce n'était pas possible, je ne pouvais évidemment pas laisser sur place les matières premières importantes; il fallait les faire transporter là où elles pourraient être rapidement transformées pour les besoins de la guerre. C'est à peu près ce qu'indique ce décret; il correspondait à mon attitude et à mes instructions fondamentales. Il fallait, le mieux et le plus rapidement possible, procéder à la transformation de ces matières premières.

Dr STAHLER. — Le 19 octobre 1945, un certain Dr Cajetan Mühlmann a fait une déclaration sous serment qui a été présentée par le Ministère Public sous le n° PS-3042. J'en cite trois courtes phrases :

« J'étais le délégué du Gouverneur Général de Pologne, Hans Frank, pour la protection des objets d'art dans le Gouvernement Général.

« J'avais été chargé de cette mission par Göring en sa qualité de président du Comité de défense du Reich.

« Je certifie que la politique officielle du Gouverneur Général Hans Frank était de prendre en garde toutes les œuvres d'art importantes des institutions polonaises publiques, des collections privées et des églises. Je certifie que les objets d'art mentionnés ont été effectivement confisqués et je sais qu'en cas de victoire allemande ils ne seraient pas restés en Pologne mais auraient été employés pour compléter les collections allemandes. »

ACCUSÉ GÖRING. — En fait, je n'avais pas à m'occuper directement de la mise en sécurité des objets d'art en Pologne, et certainement pas en ma qualité de président du Conseil des ministres de la défense du Reich. En fait, Mühlmann, que je connaissais, vint

me voir et me dit qu'il allait s'occuper là-bas de la mise en sécurité des objets d'art. Je pensais, moi aussi, que sans considérer même ce qu'il en adviendrait ultérieurement, il fallait, pendant la guerre, mettre en sûreté les objets d'art pour éviter toute destruction par le feu, au cours des combats, etc. Je voudrais insister tout de suite sur le fait — j'y reviendrai d'ailleurs au sujet de la France — qu'aucun de ces objets d'art n'a été enlevé pour ma soi-disant collection. Je le dis en passant. Il est exact de dire que ces objets d'art ont été mis en sûreté et on voulait le dire surtout parce que les propriétaires n'étaient pas là. Mais quand les propriétaires étaient là, je me souviens par exemple du comte Potocki à Lancut, les collections restaient sur place. Le Führer n'avait pas encore indiqué avec précision ce qu'on devait faire de ces objets d'art. Dans une lettre adressée à Mühlmann, et si je me souviens bien, également à Frank, il avait exprimé son désir de faire transporter ces objets d'art à Königsberg. On devait amener pour leur protection quatre tableaux dans l'abri de sécurité du musée allemand de Berlin ou au musée de l'empereur Frédéric à Berlin. Il y avait aussi les dessins de Dürer de Lemberg. J'en parle ici parce que le Ministère Public les a déjà mentionnés. Nous n'avons pas confisqué les dessins de Dürer de Lemberg à cette époque parce que Lemberg était devenu russe. Ce n'est qu'au moment de notre avance en Russie que ces dessins de Dürer, si je me souviens bien de ce que m'a dit Mühlmann, furent sauvés au cours du combat, dans la ville en flammes, par un professeur polonais qui les avait jusque là cachés aux yeux des Russes et qui les a remis à Mühlmann. C'étaient des dessins et il vint me les montrer ; mais bien que je porte beaucoup d'intérêt à ces questions en général, je n'avais malheureusement pas le temps de les examiner à loisir car je devais me rendre chez le Führer ; je les ai emmenés et les ai remis immédiatement là-bas, ce qui est, je crois, confirmé par Mühlmann. J'ignore ce que sont devenus ces dessins. Je crois avoir ainsi répondu à la question sur les trésors d'art polonais.

Il y a aussi le fameux autel de Veit Stoss, qui avait été fait jadis à Nuremberg, une œuvre purement allemande ; le Führer désirait que cet autel prît place à Nuremberg, au musée germanique. Je n'avais personnellement rien à voir avec cela. Je l'ai seulement su. On n'avait pas dit ce qu'on avait l'intention d'en faire en définitive. Mais il est aussi certain que des négociations à ce sujet auraient joué leur rôle dans la conclusion de la paix.

Dr STAHLER. — Quels rapports avez-vous eus avec Quisling ?

ACCUSÉ GÖRING. — Je n'ai vu Quisling pour la première et unique fois que longtemps après l'occupation de la Norvège. Il se trouvait à Berlin ; il me rendit visite et nous eûmes une courte conversation sans grande importance. Auparavant, avant la déclaration

de la guerre, un de ses hommes, que je ne connaissais pas personnellement, m'avait écrit une lettre qu'on m'a montrée, mais dont je ne me souviens pas moi-même car habituellement les lettres de ce genre ne m'étaient pas soumises, mais c'est sans importance. Dans cette lettre, il nous demandait, au nom de Quisling, de soutenir financièrement le mouvement Quisling et décrivait l'afflux de fonds de nature politique de la Russie d'un côté au parti communiste, de l'Angleterre de l'autre aux groupes politiques intéressés. Plus tard, quelqu'un me demanda si l'on ne pourrait pas, au moyen de livraisons de charbon, apporter une aide à Quisling. J'ai pris la position suivante : même si à cause de notre situation en devises étrangères et d'autres facteurs — nous n'étions pas si riches — nous ne pouvions naturellement pas entrer en concurrence avec les Anglais et les Russes au point de vue financier, il fallait consulter les services qui pouvaient juger s'il était expédient ou non de donner un appui financier au mouvement Quisling ; s'ils répondaient affirmativement, pour ce qui était de moi, Quisling pouvait bien recevoir de l'argent. La somme en question, que j'aurais volontiers donnée, était beaucoup plus élevée que celle qui fut remise plus tard par le ministère des Affaires étrangères au nom du Führer. Je n'ai jamais vu l'intérêt de contributions si minimes ; une fois qu'on a décidé de verser des fonds, il faut le faire largement afin d'atteindre le but poursuivi. On a pu l'expérimenter pendant la dernière guerre mondiale, pour les fonds versés au Parlement roumain, qui se sont malheureusement révélés insuffisants. J'en ai déduit que si nous étions disposés à donner de l'argent, il fallait donner beaucoup. Cela mis à part, comme je l'ai déjà dit, je n'ai fait la connaissance de Quisling que beaucoup plus tard et j'ai eu avec lui une conversation absolument sans intérêt dont je ne me souviens d'ailleurs pas.

Dr STAHLER. — Quel était votre avis sur la campagne de Norvège ?

ACCUSÉ GÖRING. — Les opérations de Norvège me surprisent dans une certaine mesure, car il y avait un certain temps que je n'en avais plus entendu parler. Le Führer alla très loin dans l'application de son décret fondamental dont j'ai déjà parlé au début, et il n'a fait appel à la participation de l'Aviation que très tard. Mais comme dans cette opération une mission des plus importantes revenait à l'Aviation, je me suis élevé sans la moindre équivoque contre ce projet. Du point de vue militaire, j'étais tout à fait d'accord sur ce projet en soi car, en tant que Commandant en chef de l'Aviation, je devais envisager d'abord, indépendamment des considérations politiques, des considérations d'intérêt stratégique. Il était évident pour tout expert militaire que la position des Forces aériennes serait considérablement améliorée si mes escadrilles pouvaient opérer contre l'Angleterre en partant de bases norvégiennes. C'est

pourquoi, du point de vue stratégique, en tant que Commandant en chef de la Luftwaffe, je ne pouvais que souscrire à ce projet. Mes seules objections étaient premièrement que j'avais été prévenu trop tard, deuxièmement que les plans ne me paraissaient pas parfaits, mais parfaitement constructifs.

Dr STAHLER. — Hitler craignait-il que cette occupation provoquât des difficultés avec la Suède ?

ACCUSÉ GÖRING. — Oui. Pas tellement l'occupation allemande en soi, mais quand nous, ou plutôt quand le Führer prit la décision d'occuper la Norvège, nous avions déjà des informations précises et détaillées sur un projet d'occupation par les troupes britanniques et françaises, ce qui s'est trouvé confirmé ultérieurement par des documents anglais et des documents saisis à l'État-Major français. Nous savions également qu'ils n'avaient pas l'intention de se limiter à l'occupation de la Norvège, mais d'abord d'atteindre par Narvik le minerai suédois, de couper les exportations de minerai suédois à destination de l'Allemagne, puis d'intervenir en faveur de la Finlande dans le conflit russo-finlandais. Le Führer craignait que la Suède ne cédât à la pression de l'Angleterre, c'est-à-dire, sous prétexte d'aide à la Finlande, n'autorisât le passage des troupes, ce qui eût nécessairement provoqué l'isolement du bassin suédois et la suppression des livraisons à l'Allemagne. J'ai alors assumé une lourde responsabilité en assurant au Führer que je connaissais assez la Suède, son peuple et son roi, pour pouvoir affirmer que, quelle que soit la puissance qui voudrait exercer une pression sur la Suède, que ce soit nous ou les autres, elle défendrait par les armes sa neutralité contre celui qui voudrait y porter atteinte pour quelque raison que ce soit ; je m'en portais garant personnellement et je pris consciemment la responsabilité de lui affirmer qu'il pouvait être tranquille de ce côté. Ainsi la question fut réglée.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

(L'audience sera reprise le 15 mars 1946 à 10 heures.)